

PERSPECTIVES

CSN

Le magazine
de la Confédération
des syndicats
nationaux

juin
2013

numéro 42

EXPLOITATION MINIÈRE

LA JUSTE PART DU QUÉBEC

EMPLOI

**INSERTECH : UNE SECONDE CHANCE
POUR LES JEUNES**

DÉMOCRATIE

**PARALYSIE DU DROIT DE GRÈVE
DES ÉTUDIANTS : MENACE AUX
SYNDICATS QUÉBÉCOIS ?**



L'ÉVASION, QUEL PARADIS!

Récemment, une vaste enquête menée par le Consortium international des journalistes d'enquête (ICI) permettait de dévoiler, au même moment dans les médias de divers pays, des noms et des chiffres sur le phénomène de l'évasion fiscale. Cette investigation mondiale sur les paradis fiscaux aurait permis d'identifier 130 000 personnes de 170 pays, en lien avec 120 000 entreprises. Ici, ce sont 450 Canadiens, dont 46 Québécois, qui ont été ciblés. Il y a fort à parier que ce n'est que la pointe de l'iceberg.

Loin de s'amenuiser, cette pratique semble prendre de plus en plus d'ampleur et, comme on le dit parfois, la réalité dépasse la fiction. Au Canada, on estime que l'évasion fiscale et l'évitement fiscal font en sorte qu'aucun impôt n'est prélevé sur des montants dépassant les 100 milliards de dollars annuellement. Loin de croire que les seuls impôts des riches nous permettraient de soutenir des services publics universels et accessibles, mais cette part royale qui nous échappe aiderait grandement à regarnir les coffres de l'État et contribuerait certainement à rétablir l'équité entre les contribuables.

Notre société ne peut fonctionner avec des tricheries en tout genre. Quand les programmes sociaux s'effritent à vue d'œil, qu'année après année l'écart de revenus entre les dirigeants d'entreprises et le travailleur moyen grimpe en flèche¹, que les riches ne cessent de se plaindre de leur misère et usent de toutes les menaces pour refuser une hausse de leur participation aux revenus de l'État – le récent débat sur les redevances minières est éloquent à cet égard – on doit craindre que notre société soit de plus en plus minée par l'individualisme et l'anomie.

Après en avoir fait baver pendant des années à des milliards de personnes, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) proposent un revirement subit, du moins publiquement, de leurs politiques. Ils demandent



PAUL LABELLE

LE MOT du président

JACQUES LÉTOURNEAU

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

aux gouvernements de mettre un frein aux politiques d'austérité craignant que les pays s'enlisent encore plus dans des crises économiques et sociales. Bien que cette volte-face soit heureuse, elle arrive tardivement et met du temps aussi à avoir des répercussions. Il en est de même de leur appel aux États à faire la lutte à l'évasion fiscale. Pendant ce temps-là, ils continuent de « s'évader » de plus en plus de leurs responsabilités et les entreprises ne font pas mieux.

Nos médias, qui pour plusieurs ont été les chantres de ces politiques néolibérales, commencent à répercuter timidement le nouveau message du FMI et de l'OCDE. Pour notre part, nous avons toujours dénoncé et combattu ces politiques. On nous a alors traités avec condescendance. Malheureusement, la réalité nous donne raison. Si rien n'est fait contre cette déstructuration progressive des normes et des valeurs communes que nous devrions partager, ce sont notamment les entreprises et leurs porte-parole qui l'emporteront et multiplieront leurs tentatives d'évasion à l'encontre de l'ensemble de la population : pas de hausse d'impôt pour les entreprises et les mieux nantis, pas de contribution aux régimes de retraite des travailleuses et des travailleurs, pas d'obligation de transformer ici nos ressources naturelles, pas de contrainte pour maintenir des emplois même lorsque les profits sont au rendez-vous ou encore pour empêcher des fermetures d'usines et des transferts d'emplois hors du Québec, etc.

Je ne sais pas si nos politiciennes et nos politiciens s'évadent dans le rêve, mais l'affaire Offshore Leaks et la commission Charbonneau devraient sonner le réveil ! Nous continuerons à leur rappeler les intérêts de la majorité. En attendant, je vous invite à satisfaire une évasion légitime celle-là, en prenant des vacances bien méritées. Bon été !

1. Dans un article paru dans *Le Devoir*, le 23 mai 2013, Gérard Bérubé cite une étude de l'Institut sur la gouvernance des organisations publiques et privées : le rapport entre les dirigeants canadiens et le salaire moyen du secteur privé est passé de 60 à 150 fois de 1998 à 2012.

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux.

514 598-2131

Publié quatre fois par année, il est tiré à 27 000 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

Coordination

Chantale Larouche
chantale.larouche@csn.qc.ca

Adjointe à la coordination

Lyne Beaulieu

Rédaction

Benoît Aubry, Jennifer Beeman, Pierre-Luc Bilodeau, Pierrick Blin, Suzanne Clavette, France Désaulniers, Roger Deslauriers, Noémi Desrochers, Antoine Dion-Ortega, Dominique Dubuc, Nathalie Guay, Denis Guénette, Yves Lacroix, Chantale Larouche, Michel Lessard, Jean Lortie, Gérard Notebaert, Pierre Paquette, Mireille Pelletier, Martin Petit, Jacqueline Rodrigue, Lyle Stewart, Jacques Tricot et Annie Venne

Correction d'épreuves

Lyne Beaulieu, Claire Trencia

Conception graphique

Philippe Brochard

Couverture

Hugo Lacroix

Photographie

Clément Allard, Normand Blouin, Stéphane Chalifour, Michel Giroux, Paul Labelle, Hugo Lacroix, Kimmo Mäntylä, Annik MH De Carufel, Maxime Picard, Studio Du Ruisseau, Judith Trudeau et contributions militantes

Illustration

Sophie Casson, Luc Melanson, Alain Reno, Benoit Tardif, Upperkut

Impression

Accent Impression

Distribution

Module de distribution de la CSN

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus

514 598-2233

ISSN : 1705-6527

Dépôt légal — BANQ, 2013

Dépôt légal — BAC, 2013

Envoi de poste publication n° de convention : 40064900

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à : CSN, 1601, ave. De Lorimier Montréal (Québec) H2K 4M5





HUGO LACROIX

14

DOSSIER – **EXPLOITATION MINIÈRE**

L'exploitation de nos ressources non renouvelables soulève de nombreuses questions et préoccupations. Le Québec en a-t-il pour son argent et doit-il revoir l'encadrement législatif des minières ?



NORMAND BLOUIN

CHRONIQUES

- 27 **SANTÉ ET SÉCURITÉ**
Amiante:
Une avancée importante
- 28 **INTERNATIONAL**
FSM: Fertile en solidarités
- 30 **DROIT DU TRAVAIL**
Une initiative
inconstitutionnelle
- 31 **SYNDICALISME 2.0**
Cliquez, signez, changez
- 32 **HISTOIRE**
Silicose et amiantose:
Les années charnières
- 34 **POINT DE VUE**
Fragilisation des
programmes sociaux
- 35 **HUMEUR**
L'homophobie persiste
toujours

04
EMPLOI
INSERTECH:
UNE SECONDE CHANCE
POUR LES JEUNES

07
ENJEUX
LE CAS
DE LA CHLORAMINE



MICHEL GROUX

08
DÉMOCRATIE
MENACE AUX
SYNDICATS QUÉBÉCOIS

10
SYNDICALISATION
COUCHE-TARD:
DES ALLIÉS SYNDICAUX
EN NORVÈGE

11
PARTAGE
DE LA RICHESSE
LES ULTRA-RICHES
NUISENT À L'ÉCONOMIE



NORMAND BLOUIN



ANNIK MH DE CARUFEL

12
ENJEUX
RETRAITE DÉCENTE ?
RIEN DE MOINS SÛR !

13
ENJEUX
HARPER FRAPPE
LES FONDS
DE TRAVAILLEURS

20
LANGUE FRANÇAISE
MONTREAL, FRANÇAISE,
BILINGUE OU LE
PROCHAIN BAYOU ?

NOUVELLES DU FRONT

21
Mapei
UN AN DE DÉTERMINATION

22
Et si on avançait
LE DEVOIR DE CHOISIR
SON CAMP

24
En bref



INSERTECH

UNE SECONDE VIE POUR LES ORDIS, UNE SECONDE CHANCE POUR LES JEUNES

À la fin des années 1990, le Technopôle Angus, dans le quartier montréalais Rosemont, naît de la volonté de trouver une nouvelle vocation aux anciennes usines Angus. Dans cet esprit de lier les technologies et la protection de l'environnement, un projet qui offrira un tremplin vers l'emploi pour 700 jeunes en difficulté est créé. Voici la petite histoire d'un grand succès.



1. **Estéphanie Aboytes:** *J'ai brisé la monotonie et je vois les résultats concrets de mon travail.*
2. **Jouvert Alexis:** *Je suis heureux de participer à la croissance du modèle de l'entreprise.*
3. **Agnès Beaulieu,** directrice générale d'Insertech



dérés, à tort, comme étant arrivés au bout de leur durée de vie utile. Beaucoup d'entreprises sentent le besoin de changer leur parc informatique après trois ou quatre ans. Toutefois, une remise à niveau peut souvent ajouter trois autres années d'utilisation à un ordinateur en lui redonnant ses performances d'antan. La chose semble banale à première vue, mais les retombées sont nombreuses, à la fois pour l'environnement et pour les jeunes. Plus de 162 tonnes par an de matériel informatique sont récupérées, ce qui fait la fierté de toutes les participantes et de tous les participants. Les efforts d'Insertech lui ont d'ailleurs permis de gagner le prestigieux Phénix de l'environnement dans la catégorie Gestion des matières résiduelles, en 2009, puis le prix OBNL 2012 (organismes à but non lucratif) au Gala de l'environnement et du développement durable de Montréal.

Par une formation de six mois, subventionnée et reconnue par Emploi-Québec, des dizaines de jeunes peuvent donc se sortir de certains cercles vicieux qui les gardent à l'écart du marché du travail ou qui les maintiennent dans des emplois précaires. Ils vivent une expérience positive de travail et reçoivent un accompagnement global qui comprend des services de psychoéducation, de recherche d'emploi et d'éducation citoyenne (santé et sécurité, normes du travail, secourisme, etc.). « Ils ont aussi besoin de reprendre confiance en eux et de découvrir leurs forces, explique Agnès Beaulieu. Le projet participe à changer leurs opinions sur

leurs propres capacités, de façon à ce qu'ils cessent de croire qu'ils ne sont bons à rien. Nous voulons qu'ils se perçoivent davantage comme des citoyens. »

Parmi les participants au programme de réinsertion, on retrouve beaucoup de nouveaux arrivants qui espèrent obtenir une première chance sur le marché du travail. D'autres ont dû composer avec des problèmes importants dans leur vie personnelle ou souffrent d'isolement. Chaque jeune a donc un potentiel intellectuel qui n'a pas été suffisamment exploité. Insertech permet donc à plusieurs de se reconstruire et de prendre un élan en faisant quelque chose de concret. « Nous leur montrons à utiliser autre chose que des jeux vidéos », lance à la blague la directrice générale. Or, la motivation et la confiance se bâtissent notamment en contribuant à l'activité économique. « Nous devons avoir de vraies réparations à faire, insiste-t-elle. Nous remettons en état entre 7000 et 8000 appareils par année, que nous revendons ensuite à la communauté. De plus, nous offrons un service d'assistance technique et des formations en informatique à des gens à faible revenu. »

En effet, non seulement les participants s'aperçoivent qu'ils sont capables d'effectuer des tâches que peu de gens peuvent faire, mais leurs efforts sont également d'une grande utilité pour la société: ils contribuent ainsi à diminuer la quantité de produits toxiques utilisés pour la conception des appareils électroniques. « Par exemple, le réemploi

PAR **PIERRE-LUC BILODEAU**

PHOTOS : **NORMAND BLOUIN**

Le pari lancé il y a 15 ans par Agnès Beaulieu est né d'un double constat. « Les jeunes aiment les technologies et les activités d'insertion n'étaient pas très motivantes. On a donc commencé à réparer des ordinateurs dans le cadre d'un projet d'insertion et ça s'est transformé en une entreprise d'insertion. » La directrice générale d'Insertech a donc élaboré avec ses partenaires un projet complexe et unique au Québec, mais qui assurait une plus grande motivation de la part des jeunes de 18 à 35 ans.

Aujourd'hui, l'entreprise redonne une seconde vie à des ordinateurs qui sont consi-



d'un écran plat est 28 fois plus avantageux sur le plan de l'empreinte écologique», explique la directrice générale.

Les normes les plus élevées

La mission écologique d'Insertech a été poussée à son extrême limite, car tout se recycle au sein de l'entreprise. « On s'est donné un système de gestion environnementale ISO 14001 et nous avons obtenu le grade or sur le plan du recyclage en entreprise, soit la norme la plus élevée, rappelle fièrement Agnès Beaulieu. De plus, nous avons un bilan carbone neutre : nous compensons les émissions de gaz à effet de serre en achetant des crédits carbone chaque année. Finalement, nous avons mis sur pied un service de récupération professionnelle des composantes informatiques, avec effacement sécurisé des données. Nous démontrons donc que nous avons un service qui est meilleur qu'ailleurs sur le plan des bénéfices environnementaux et sociaux. »

Pour compléter le tableau, Insertech offre depuis quelque temps des formations en informatique dans les syndicats. « Nous avons même des tarifs préférentiels pour tous les syndiqué-es CSN », lance-t-elle. Au cours des prochains jours, l'entreprise mettra également sur pied un service de vente en ligne d'équipement informatique.

Retrouver la motivation

Jouvert Alexis termine actuellement son séjour dans l'entreprise comme réparateur de matériel informatique. Sa formation complète lui permettra ensuite de travailler dans le domaine de l'informatique. Après avoir cumulé quelques petits boulots peu motivants et routiniers, le jeune homme de 32 ans avait envie de trouver un travail qui le stimulerait davantage. « J'avais besoin de plus de défis. Ici, on doit toujours trouver quel est le problème sur chaque ordinateur et chaque problème est nouveau, alors il n'y a jamais une journée qui est pareille. Maintenant, j'aime me lever tous les matins parce que j'ai vraiment envie de travailler. Je suis heureux de participer à la croissance du modèle de l'entreprise. C'est un produit de chez nous ! »

Comme chaque jeune qui reçoit la formation, Jouvert se sent encadré par une équipe de professionnel-les qui assure une formation répondant à des normes d'excellence en environnement. « C'est merveilleux ce qu'ils font. C'est bien plus que de simples connaissances que nous assimilons. Pour moi, ça a passé en un clin d'œil et ça m'a donné le goût d'aller à l'école », explique-t-il.



Sur le plan personnel, le jeune homme a aussi l'impression d'avoir progressé grâce au travail d'équipe et aux évaluations qui permettent de valider les compétences acquises. Il sent que celles-ci peuvent être utiles, qu'il peut être à l'écoute des autres et aider ses partenaires dans la résolution de problèmes. « On forme une grande famille », résume-t-il avec fierté.

Esthèphanie Aboytes, qui répare des ordinateurs portatifs, fait partie de la même cohorte que Jouvert. Cette femme de 25 ans d'origine mexicaine a acquis chez Insertech une première expérience de travail au Québec. Arrivée ici il y a huit ans, elle a vécu l'isolement et fait face à la difficulté d'apprendre une nouvelle langue, alors qu'elle élevait ses deux enfants à la maison. « Pendant plus d'un an, je n'ai parlé à personne. En 2006, j'ai participé au programme de francisation, mais je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer des gens. J'avais vraiment besoin d'un endroit où je pourrais parler français. La langue était une barrière psychologique que j'avais besoin de franchir pour m'intégrer. »

Cet endroit, elle l'a trouvé dans le technopôle Angus. « J'ai appris beaucoup de choses en informatique, mais aussi sur la façon dont fonctionne le marché du travail, les normes du travail, la santé et la sécurité, etc. Maintenant, mon cerveau travaille, j'ai brisé la monotonie et je vois les résultats concrets de mon travail, alors que celui que je fais à la maison, ça ne paie pas... En plus, ici, on reçoit un certificat d'employabilité. »

Esthèphanie est fière d'avoir brisé le cercle vicieux de la dépendance économique et de la solitude. Elle semble aussi avoir trouvé la confiance en elle et se dit prête à relever de nouveaux défis. « Les gens d'Insertech, ce sont des anges pour moi. Ils nous aident

beaucoup, ils sont toujours là. J'ai vraiment aimé mon expérience et je suis triste de quitter ce groupe où je me suis fait beaucoup d'amis. »

Un partenariat avec la CSN

Insertech fait actuellement campagne pour réduire les impacts environnementaux grâce au réemploi de matériel informatique. C'est pourquoi l'entreprise s'est associée avec la CSN et d'autres partenaires pour promouvoir la prolongation de la vie des ordinateurs. « Par exemple, lorsque les gens constatent que leurs ordinateurs sont lents, ils souhaitent généralement renouveler leur parc informatique. Il est toutefois plus profitable pour la société de réparer et d'optimiser la performance des ordinateurs au lieu de les remplacer, car la fabrication du matériel est très nocive pour l'environnement : les fabricants utilisent des métaux rares et des produits chimiques toxiques. Par ailleurs, cela crée davantage de gaz à effet de serre. » De plus, les conditions de travail des ouvriers sont difficiles, pour ne pas dire dangereuses.

Au cours de la prochaine année, Agnès Beaulieu et son équipe mèneront une campagne auprès des syndicats membres de la CSN pour parler d'environnement, de réemploi, de réparation et de prolongement de vie des appareils par l'optimisation de leur performance. « C'est un vrai crime que de se débarrasser des ordinateurs chaque deux ou trois ans. Il faut que les gens le sachent ! » conclut-elle.

La directrice générale insiste également sur l'importance d'encourager les entreprises d'insertion sociale, qui sont au nombre de 48 au Québec. « Encourager ces entreprises, c'est encourager l'insertion des jeunes sur le marché du travail. » ■

CE TRAVAIL QUI REND MALADE

LE CAS DE LA CHLORAMINE

Olymel possède plusieurs abattoirs au Québec, dont un pour le porc à Vallée-Jonction. En 2004, alors que l'employeur vient tout juste de rénover le secteur de l'abattage, des travailleurs de ce département commencent à perdre connaissance en plein quart de travail.

PAR MARTIN PETIT

PHOTO : MICHEL GIROUX

Lorsqu'un des travailleurs incommodés est admis à l'hôpital, un oto-rhino-laryngologiste (ORL) constate son état de santé et alerte immédiatement la Direction de santé publique. Le médecin connaissait bien l'usine de Vallée-Jonction et les multiples problèmes de santé et de sécurité vécus sur les lieux. Une enquête est déclenchée.

Des prises d'air extérieur qui capteraient du NO_2 en provenance des camions réfrigérés, stationnés, le moteur en marche aux abords de l'usine, sont ciblées par des experts. De nouvelles rénovations sont réalisées au coût de un million de dollars, mais le phénomène persiste et les recherches sont relancées après que deux inspecteurs du gouvernement canadien (ACIA) aient perdu connaissance.

Un médecin de la Santé publique de Québec, le docteur Pierre Auger, émet finalement l'hypothèse d'une série d'intoxication à la chloramine, produite par le mariage de produits nettoyants à base de chlore avec du sang, du gras et des excréments de porc. Des problèmes similaires avaient été observés dans des abattoirs de dindes au Québec.

L'hypothèse sera finalement validée. Des concentrés chlorés déversés lors du nettoyage journalier créaient une réaction chimique produisant un gaz toxique. La CSST refuse cette hypothèse ayant accepté celle des intoxications au NO_2 . S'ensuivra une judiciarisation du dossier qui laissera plusieurs victimes de cette toxine sans aucun revenu jusqu'au dénouement du dossier.

Des séquelles permanentes

Michel Pelchat a travaillé dans les abattoirs durant une trentaine d'années. Il a débuté à Vallée-Jonction et il y est resté 12 ans. Lui et



13 autres collègues de travail ont été victimes de la chloramine. Sa maladie professionnelle remonte à novembre 2004.

Au travail, les problèmes de santé auxquels il faisait face étaient graves : ses yeux enflaient, il perdait environ 50 % de sa vision, sa gorge enflait et brûlait, ses cordes vocales se refermaient pour le protéger d'une substance toxique inconnue. Pendant deux ans et demi, il parlait très difficilement.

Ses séquelles permanentes sont multiples, explique-t-il. « Je suis extrêmement sensible aux odeurs. L'odeur d'un seul zeste d'orange me prend directement à la gorge. C'est la même chose avec celle des bananes qui mûrissent, avec les vapeurs d'essence et le monoxyde de carbone, avec les parfums, bref, avec toutes les odeurs fortes. Je ne peux pas me baigner dans une piscine où l'on trouve du chlore, car j'étouffe. Ma gorge se rétrécit immédiatement et mon corps enfle. »

Il faudra cinq ans de bataille juridique pour que sa lésion professionnelle soit reconnue, en 2009. Selon plusieurs médecins, les travailleurs exposés à la chloramine, pendant plus d'un an, devront vivre avec des séquelles permanentes.

« La CSN a travaillé très fort dans notre dossier pour qu'enfin, la Commission des lésions professionnelles reconnaisse le lien direct entre nos problèmes de santé et notre exposition à cette toxine. Aujourd'hui, je peux affirmer que les représentants de la CSN et les élus au bureau du syndicat de chez Olymel n'ont pas compté leur temps et leurs efforts afin de nous appuyer dans toutes les démarches faites, que ce soit auprès de la CSST ou avec les médecins. À chaque étape difficile et malgré les revers que nous avons subis, j'ai toujours senti leur appui. Jamais je ne me suis senti abandonné par mon syndicat. » ■

PARALYSIE DU DROIT DE GRÈVE DES ÉTUDIANTS

MENACE AUX SYNDICATS QUÉBÉCOIS?

Le beau temps est revenu, les casseroles sont rentrées chez elles, la colère a quitté la rue, les sinistres auteurs de la loi 78 ont été remplacés et les chemins de la démocratie semblent bien dégagés. Mais on aurait tort de croire que la voie est libre, car elle cache un champ de mines juridiques, cadeau des tribunaux.

PAR DENIS GUÉNETTE

La judiciarisation du conflit étudiant a rendu presque caduc le droit de grève des associations. Les syndicats sont-ils dans la mire des tribunaux? Une cinquantaine, c'est le nombre d'injonctions accordées par les tribunaux québécois, au printemps 2012, pour forcer la reprise des cours dans les universités et les cégeps en grève. C'est non seulement un record, mais une première dans l'histoire du Québec. Jamais depuis les premiers conflits étudiants des années 1960, les tribunaux n'étaient intervenus de cette manière pour museler l'expression d'un droit démocratique et réduire, presque à néant, le droit de grève des étudiants.

Ce qui frappe, c'est l'unanimité des décisions rendues par les tribunaux québécois au printemps 2012, souligne Christian Brunelle, professeur à l'Université Laval de Québec, spécialiste en droit du travail. « Il y avait un consensus de la part des tribunaux pour dire que l'étudiant qui paie des droits de scolarité conclut un contrat, qui oblige l'établissement à respecter ses engagements, donc à offrir les cours. »

Le triomphe des droits individuels

Au plus fort de cette crise, les tribunaux québécois ont adopté textuellement la ligne de pensée du gouvernement Charest en transformant en simple boycottage un mouvement de grève qui a touché jusqu'à 315 000 étudiantes et étudiants. Le vrai débat sur la légitimité des grèves n'a pas eu lieu.



Les tribunaux se sont contentés de nier le droit de grève des associations étudiantes, en privilégiant les droits individuels des dissidents, au détriment des droits collectifs, explique Christian Brunelle. Pourtant, la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves et d'étudiants, la LAFAE, fait en sorte que ces associations fonctionnent vraiment sur le modèle des

syndicats : monopole de représentation, porte-parole exclusif, cotisation obligatoire, votes en assemblée générale. Une différence toutefois, la loi ne mentionne pas le droit de grève. Un droit collectif reconnu et exercé depuis des dizaines d'années par les étudiants québécois. Aux yeux des tribunaux, ce droit n'existe pas. Christian Brunelle voit les choses autrement. « Le principe devrait



MICHEL GIBOUX



ANNIK MH DE CARUFEL

plutôt être le suivant : dans un état de droit, ce qui n'est pas interdit devrait, en principe, être permis, surtout dans une société où les libertés d'expression et d'association sont reconnues par les chartes. Les occasions de frapper d'illégalité le recours à la grève ont été trop nombreuses par le passé, pour ne pas en déduire une certaine tolérance de l'État à leur égard.»

Pour les tenants du droit individuel, le printemps 2012 n'était qu'une étape dans leur croisade contre les droits collectifs, admis depuis longtemps par la société québécoise. La requête déposée récemment par deux étudiants de Québec, Laurent Proulx et Michael Bergeron, va beaucoup plus loin et s'attaque de plein fouet au monopole de représentation. Si le tribunal en arrive à la conclusion que le monopole de représentation heurte de front des droits individuels garantis par la Constitution, certaines dispositions du Code du travail pourraient être mises en péril.

En ce sens, c'est très préoccupant pour les syndicats de travailleuses et de travailleurs, selon Karim Lebnan, avocat du Service juridique de la CSN. « C'est une menace que nous prenons très au sérieux. Ils remettent sur le tapis de vieux débats. On pensait qu'on était passé à autre chose. » Émilie Duchesne, également avocate à la CSN estime « que la requête Proulx-Bergeron est un danger encore plus grand que les précédents causés par les tribunaux au printemps 2012. C'est d'ailleurs pour cette raison que la CSN a tenté d'intervenir dans ce dossier, mais sans succès jusqu'ici ».

Le droit contre les choix démocratiques

La liberté d'association réclamée par ces deux étudiants dissidents et ceux qui les appuient vise à réduire à néant les pouvoirs réels des associations étudiantes. Selon Christian Brunelle : « La capacité des étudiants d'avoir recours à la grève m'apparaît beaucoup plus faible aujourd'hui, qu'avant le printemps 2012. Les tribunaux ont lancé le message suivant : le droit vous donne les moyens de contrer les choix collectifs si vous ne les partagez pas. Très clairement,

on a l'impression que le droit peut être instrumentalisé pour modifier des choix démocratiques. Le contrat social est rompu et c'est le législateur qui devra le rétablir. »

Il y voit un risque très préoccupant pour les syndicats, qui devront suivre de très près ce débat. « Si un juge conclut que la liberté d'association individuelle permet à une personne de se sortir du monopole de représentation, donc de faire cavalier seul, si cela fonctionne pour les étudiants, la prochaine cible sera les syndicats. Verrons-nous des travailleurs contester devant les tribunaux, le monopole de représentation prévu par les lois, au nom de leur liberté individuelle de ne pas s'associer ? Si c'est le cas, il y a manifestement une menace pour les syndicats. La décision du juge dans le cas Proulx-Bergeron est d'une très grande importance pour les droits des travailleuses et des travailleurs. »

Christian Brunelle constate que le virage des tribunaux est de plus en plus manifeste. « Ce sont les mêmes juges qui se prononcent dans les conflits de travail. Moi, j'observe que depuis plusieurs années les ordonnances d'injonctions émises par les juges, lors des grèves, viennent réduire considérablement le pouvoir des syndicats de manifester. Cette logique-là a fait son chemin au sein de la magistrature et cela entraîne des conséquences à long terme. »

Pour Émilie Duchesne et Karim Lebnan, les attaques répétées contre le mouvement syndical, notamment celles des tribunaux, rendent plus difficile l'exercice des droits syndicaux. « On effrite notre pouvoir, on restreint les outils à la disposition des syndicats en réduisant notre capacité de manifester ou d'organiser des piquets de grève. Les dispositions anti-briseurs de grève sont mises en péril, les nouvelles technologies contribuent à diminuer le pouvoir des syndicats. »

Christian Brunelle juge qu'en présence de syndicats faibles, tout le monde y perd. « Le régime en place a non seulement contribué à améliorer les conditions des syndiqués, mais aussi celles des non-syndiqués. » Il observe que le rouleau compresseur du néolibéralisme vise directement, et de plus en plus, la liberté d'expression et d'association, qui ne cesse de perdre du terrain. Les syndicats sont mal perçus, en particulier par les jeunes générations. La presse de droite contribue d'ailleurs largement à ce phénomène. À son avis : « Les syndicats doivent être plus présents que jamais pour faire valoir leurs droits et protéger le modèle actuel, faute de quoi ce dernier est à risque. » ■

COUCHE-TARD

DES ALLIÉS SOLIDES EN NORVÈGE!

Alain Bouchard, PDG de Couche-Tard, affirmait en 2011 que ses magasins ne pouvaient soutenir la hausse des coûts générée par la syndicalisation. Un an plus tard, son entreprise achetait une partie de l'empire pétrolier norvégien, soit la division Statoil Fuel and Retail (SFR), au coût de 2,8 milliards \$ US.

PAR JEAN LORTIE ET NATHALIE GUAY¹



CONTRIBUTION MILITANTE

Thor Erik Forsberg, député travailliste au Parlement norvégien, **Jean Lortie**, secrétaire général de la CSN, et **Torbjørn Brox Webber**, secrétaire national de LO, la plus grande confédération syndicale de Norvège.

Le Syndicat norvégien des employé-es de commerce et de bureau (Handel og Kontor, HK) regroupe les syndicats et les membres liés au commerce, dont 263 salariés dans les stations-service Statoil en Norvège, et est affilié à LO, la plus grande confédération syndicale du pays. Son secrétaire national, Torbjørn Brox Webber, a exprimé sa solidarité à l'égard des employés québécois de Couche-Tard. Il a témoigné des conditions plus avantageuses des travailleuses et des travailleurs syndiqués des stations-service Statoil en Norvège.

Toute proportion gardée, la Norvège étant le pays où le coût de la vie est le plus élevé au monde, le salaire des employés syndiqués de SFR est supérieur à celui qu'offre Couche-Tard au Québec. La rémunération

est encore plus élevée dans les dépanneurs, comme ceux de la chaîne Seven Eleven, où l'on applique la convention collective des supermarchés. Les travailleurs syndiqués ont droit à cinq semaines de vacances et à douze jours de congé de maladie par an. Dans les cas d'arrêt de travail plus long, les deux ou trois premières semaines sont payées par l'employeur et le gouvernement prend le relais par la suite, avec des prestations équivalant à 100 % du salaire, pendant un an.

Après avoir subi un vol, le travailleur bénéficie de diverses mesures financées par l'employeur: suivi psychologique ou médication. La plupart du temps, cela ne suffit pas et beaucoup de travailleurs communiquent avec les syndicats pour obtenir plus de soutien, notamment pour éviter de travailler à

nouveau pendant le quart de nuit, ce que le syndicat parvient généralement à arracher.

Une rencontre avec Thor Erik Forsberg, député travailliste au Parlement norvégien, a permis d'expliquer la situation des syndicats CSN dans les Couche-Tard. De son côté, il a précisé le fonctionnement du fonds de pension du gouvernement « Global », qui investit une partie de la rente pétrolière norvégienne et qui possède 0,54 % des actions de Couche-Tard. Or, ce fonds dispose d'un code déontologique ainsi que d'un comité chargé de recevoir des plaintes pour manquement à celui-ci. Par le passé, le fonds a retiré ses parts de Walmart pour violation avérée des droits syndicaux.

HK n'en est pas à sa première expérience de solidarité internationale. La division Statoil Fuel and Retail (SFR), présente dans huit pays européens, comprend notamment 2300 stations-service, une douzaine de terminaux d'entreposage de carburant, une division fabriquant 750 produits lubrifiants, des unités d'approvisionnement d'avions en kérosène dans 85 aéroports, une unité fournissant des produits et services d'aviation à l'armée norvégienne. À la fin des années 1990, HK a soutenu une campagne de syndicalisation des stations-service SFR en Lituanie, une longue aventure, qui a finalement porté ses fruits.

À l'issue de deux journées de rencontres et d'échanges extrêmement satisfaisants, la promesse de militer ensemble pour la reconnaissance des syndicats dans toute l'entreprise coulait de source! ■

1. Délégués par la CSN, Jean Lortie, secrétaire général, et Nathalie Guay, adjointe au comité exécutif, se sont rendus en Norvège pour tisser une alliance avec le Syndicat norvégien des employé-es de commerce et de bureau (Handel og Kontor, HK).

LES MILLIARDAIRES

COMMENT LES ULTRA-RICHES NUISENT À L'ÉCONOMIE

Depuis plusieurs années, le refrain est toujours le même : l'écart entre les riches et les pauvres s'agrandit. Pourtant, rien ne semble vouloir freiner cette tendance puisque la baisse des taux d'imposition pour les plus riches, tant aux États-Unis qu'au Canada, a favorisé le transfert constant de la richesse des gens ordinaires vers les poches des plus riches, à partir des années 1980.

PAR **PIERRE-LUC BILODEAU**

PHOTO : **NORMAND BLOUIN**

Le livre de Linda McQuaig et de Neil Brooks, *Les milliardaires. Comment les ultra-riches nuisent à l'économie*, vient documenter ce phénomène en démantelant un mythe tenace, celui qui laisse croire que l'enrichissement des plus riches profite à toute la société.

Malgré l'évidence d'une prise de contrôle du pouvoir politique par les plus riches, presque personne, à part les militantes et les militants du mouvement Occupy Wall Street, ne soulève de débats à ce sujet. C'est ce vide que les auteurs ont tenté de combler en y ajoutant une intéressante perspective historique.

En effet, après la Deuxième Guerre mondiale, on assiste à la plus grande période de prospérité de l'époque contemporaine. Les Trente glorieuses sont alors marquées par une répartition équitable des revenus avec l'élaboration de filets sociaux et des impôts véritablement progressifs partout en Occident. C'est l'âge d'or du capitalisme : la croissance économique est largement répartie et les excès sont limités. « Les taxes pour les riches étaient élevées et, pourtant, il y avait une grande croissance jusqu'au début des années 1980, souligne Linda McQuaig. C'est important de le souligner parce qu'aujourd'hui, on croit que les taxes tuent la croissance. »

Également chroniqueuse politique au quotidien *Toronto Star*, l'auteure rappelle avec justesse qu'on se demandait à l'époque ce qu'on ferait de notre temps libre plus tard. « Nous croyions qu'avec autant de richesse créée, nous aurions plein de temps mort. Mais ce n'est pas ce qui est arrivé. Le gouvernement a plutôt pris notre temps en augmentant l'âge de la retraite. Bien sûr, on évoque le fait que nous vivons plus vieux, mais en



réalité, si nous avions gardé le même système que celui de l'après-guerre, les dividendes auraient profité à tous et nous aurions eu, effectivement, plus de temps libre. Nous aurions même pu baisser l'âge de la retraite.» En fait, si la classe moyenne semble conserver son pouvoir d'achat d'année en année, c'est que les gens travaillent davantage...

Il y a 30 ans, un dirigeant d'une grande entreprise au Canada pouvait gagner environ 25 fois le salaire moyen d'un employé. Aujourd'hui, le ratio est passé à 250 fois son salaire. Dans le secteur financier, cet écart est encore plus extrême, atteignant parfois 28 000 fois le salaire moyen d'un employé. À l'heure actuelle, 69 milliardaires sur la planète profitent de cette culture de la cupidité désormais bien répandue, avec l'aval de nos dirigeants politiques, qui estiment que cette réalité est le fruit d'un libre marché qu'on ne peut contrôler. « On prétend que c'est comme

une loi de la physique. C'est absurde, car ce n'est basé sur aucune loi naturelle. La réalité est construite par les humains. Si nous contestons la situation, nous nous faisons reprocher d'être jaloux des riches, mais en fait, il y a d'énormes conséquences à l'élargissement extrême des inégalités sur le plan du bien-être pour le plus grand nombre.» L'une de ces conséquences est la crise économique de 2008, dont nous ressentons encore aujourd'hui les effets. Un chapitre entier du livre est d'ailleurs consacré à cette question.

L'ouvrage, publié chez Lux Éditeur, s'adresse à un large public et explique avec une grande clarté comment nos sociétés ont été victimes du vol des ultra-riches au cours des 30 dernières années, avec la complicité de nos pouvoirs politiques. Il démontre également avec éloquence que nous ne sommes pas obligés de continuer à nous faire voler, tout en remerciant ceux qui partent avec la caisse. ■

RAPPORT D'AMOURS

RETRAITE DÉCENTE? RIEN DE MOINS SÛR!

Décembre 2011, le gouvernement libéral mandate la Régie des rentes du Québec (RRQ) pour qu'elle forme un comité d'experts afin de formuler des propositions visant à revoir le système de retraite. Le Parti libéral ciblait-il les mêmes objectifs que nous?

PAR **JACQUELINE RODRIGUE**

ILLUSTRATION : **UPPERKUT**

Le 17 avril 2013, le comité présidé par Alban D'Amours, ex-président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, rendait son rapport public. La CSN n'entend pas jeter le bébé avec l'eau du bain, mais si on veut parler de retraite décente pour tous, il y a encore loin de la coupe aux lèvres.

Pointe de l'iceberg

Depuis la crise financière de 2008, les régimes de retraite sont pris dans une tourmente qui entraîne plusieurs dans un gouffre financier. Selon les données de la RRQ, 60 % des travailleuses et des travailleurs n'ont aucun régime complémentaire de retraite. En outre, l'espérance de vie n'a cessé de progresser depuis que notre système de retraite a été conçu. Si certains régimes et certaines personnes arrivent à tirer leur épingle du jeu, ce n'est pas le lot de tous, mais bien celui d'une minorité qui risque de devenir très marginale si rien n'est fait rapidement.

La RRQ estime qu'entre 30 et 40 % des travailleurs québécois verront leur niveau de remplacement du revenu de travail s'établir en deçà de 60 %. Il est généralement convenu que pour maintenir son

niveau de vie, un travailleur devrait disposer d'un revenu de remplacement équivalant à 70 % de celui qu'il gagne au travail.

Le rapport D'Amours met au jeu des solutions visant à pérenniser le système de retraite. Il identifie même les régimes à prestations déterminées comme étant les meilleurs régimes pour garantir la sécurité financière. Le problème, c'est que le remède sera inopérant pour corriger le mal. Rien pour régler rapidement les problèmes de financement de ceux-ci, d'ici à ce que le gouvernement du Québec décide de changer les règles législatives, s'il le décide!

«Ce sont plutôt les difficultés des retraités qui seront pérennisées. Si nous pouvons saluer l'effort fait pour améliorer le sort des personnes de plus de 75 ans avec la rente de longévité, nous demeurons

inquiets pour tous ceux qui ne détiennent pas de régime complémentaire d'entreprise. En favorisant le Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER), annoncé par le PQ, le rapport D'Amours renvoie aux individus la responsabilité de se construire un capital retraite et non aux employeurs d'y contribuer», déplore le président de la CSN, Jacques Létourneau.

Le temps presse

Ce rapport contient plusieurs pirouettes langagières: flexibilité, équité intergénérationnelle, capitalisation améliorée, pérennité, longévité. Sous ces vocables, tous ne décrivent pas la même réalité. «On ne peut plus laisser filer le temps si on veut vraiment sauver les régimes existants. Des solutions peuvent être appliquées rapidement, soutient Jacques Létourneau. Et celles-ci doivent nécessairement prévoir la libre négociation. Le comité D'Amours vient modifier les règles du jeu en accordant des droits supplémentaires aux employeurs. Nous devons être plus audacieux et permettre que de nouveaux types de régimes puissent voir le jour, avec la contribution obligatoire des employeurs. Il faut être volontairement aveugle pour croire que les individus, avec les taux élevés d'endettement et les faibles taux de rendement des placements, parviendront à s'en sortir seul.» ■



LES FONDS DE TRAVAILLEURS

HARPER FRAPPE ENCORE

Dans son dernier budget, le gouvernement Harper et son ministre des Finances, Jim Flaherty, frappaient à nouveau les travailleuses et les travailleurs en prévoyant leur enlever progressivement, de 2015 à 2017, le crédit d'impôt fédéral de 15 % applicable à leur contribution à un fonds de travailleurs.

PAR MICHEL LESSARD¹

PHOTO : NORMAND BLOUIN

Rappelons d'abord que ce crédit d'impôt, c'est aux actionnaires qu'il est accordé, et non à Fondation CSN, et qu'en conséquence, ils deviennent les premières victimes de ce mauvais choix politique. Les deuxièmes victimes demeurent les entreprises québécoises, dont l'accessibilité au financement pourrait devenir plus restreinte. Le maintien et la création d'emplois en seraient directement affectés et, en fin de compte, c'est le développement économique du Québec et de ses régions qui souffrirait.

Chez Fondation, le profil de ces premières victimes de Jim Flaherty se dessine comme suit : ce sont plus de 120 000 épargnants qui œuvrent dans toutes les régions et tous les secteurs d'activité du Québec et dont la contribution moyenne s'élevait à 2677 \$ en 2012. On est loin de la contribution maximale autorisée de 5000 \$. Quand on constate ce fait, nous contredisons cette légende urbaine propagée par certains leaders d'opinion voulant que ce sont les bien nantis qui contribuent aux fonds de travailleurs. Les chiffres sont têtus et démontrent le contraire : presque la moitié des personnes qui souscrivent à Fondation CSN gagnent moins de 50 000 \$ par année.

D'autres informations sont tout aussi révélatrices. En effet, le nombre total d'actionnaires est composé de 51 % de femmes, dont la cotisation moyenne annuelle est de 411 \$ moins élevée que celle des hommes, soit un écart de 14,2 %. Quoi dire de plus, sinon que les femmes auront globalement des revenus moins importants que les hommes au moment de la retraite.

Au moment d'écrire ces lignes, Fondation CSN était en pleine campagne de mobilisation et se préparait à participer aux consultations budgétaires du ministre Flaherty. Lorsque nous abordons avec Léopold Beaulieu, ancien trésorier de la CSN et PDG de Fondation



Le Technopôle Angus est un parc d'entreprises en plein essor et un véritable creuset de l'économie plurielle où se côtoient des sociétés privées, de l'économie sociale et du secteur institutionnel. Présent à son conseil d'administration depuis les débuts, Fondation est devenu partenaire financier de la Société de développement Angus en 2002. Il s'agit de la première association du genre entre un fonds de capital de développement et une entreprise d'économie sociale au Québec.

CSN, le volet des investissements en entreprises et l'apport économique du fonds, il indique que « Fondation CSN a maintenu ou créé près de 30 000 emplois depuis 1996. Au 31 mai 2012, notre fonds contribuait, par ses investissements directs et indirects, au développement de 843 entreprises. »

M. Beaulieu soutient également que : « Chaque dollar dépensé en crédit d'impôt aux actionnaires de Fondation CSN en 2011-2012 a rapporté à l'État canadien 1,26 \$ en recettes fiscales et en contributions aux différentes protections sociales. Ainsi, le Canada a bénéficié de recettes totales de 29,2 millions de dollars, alors que les crédits d'impôt lui ont occasionné une dépense de 23,2 millions. Voilà une démonstration élo-

quente que l'activité économique engendrée par Fondation CSN est rentable pour le gouvernement fédéral. »

Au cours des derniers mois, des membres des organisations affiliées à la CSN, des élu-es et des salarié-es de la CSN, des actionnaires, des entrepreneurs et de simples citoyens ont signé massivement la pétition en ligne sur les sites www.fondation.com/petition et www.csn.qc.ca. « Un grand merci à toutes les personnes qui appuient Fondation CSN. Cette solidarité est essentielle à la poursuite de nos objectifs communs à l'égard de l'emploi et du développement durable », a conclu Léopold Beaulieu. ■

1. Michel Lessard, ancien trésorier de la CSN, est maintenant directeur adjoint à la souscription de Fondation CSN.

EXPLOITATION MINIÈRE

UN SYSTÈME ET ÉQUITABL



JUSTE E?

C'est en avril 2009 que l'alerte sur l'apport des minières à l'économie québécoise a véritablement été donnée dans le rapport du Vérificateur général du Québec. On y apprenait que, de 2002 à 2008, le montant global des redevances minières au Québec totalisait 259 millions de dollars, alors qu'en contrepartie, la production minière pour ces années représentait 17,1 milliards.

«De toute évidence, avec les 624 millions qu'elle a coûtés en termes fiscaux au trésor québécois, l'exploitation de nos propres ressources a moins rapporté aux Québécois pendant cette période», explique le trésorier de la CSN, Pierre Patry.

Après avoir longuement analysé la question de l'exploitation minière, la CSN a choisi le camp d'un système de redevances juste et équitable, et ce, dans une perspective de développement durable et responsable. Elle privilégie également une méthode de calcul mine par mine.

Certains éléments de la nouvelle politique du gouvernement du Québec sur les redevances minières ont été bien accueillis par la CSN, dont le fait que toutes les entreprises minières paieront dorénavant des redevances ainsi que l'établissement de nouvelles exigences en matière de transparence économique.

Toutefois, la centrale doute qu'avec des taux aussi faibles (1 % sur les premiers 80 millions de dollars de minerai extrait et 4 % sur ce qui le sera en excédent), le Québec n'y trouve son compte. Elle s'oppose à ce que tous les revenus issus de l'industrie minière soient dédiés au remboursement de la dette au détriment des services publics et des programmes sociaux. Elle réclame d'ailleurs un débat public sur la fiscalité et le financement de nos services publics.

La CSN exige du gouvernement qu'il se dote d'une véritable politique du développement minier basée sur des principes d'acceptabilité sociale et de développement durable. En lien avec une politique industrielle offensive, le gouvernement doit, à son avis, prendre tous les moyens nécessaires pour que les entreprises minières effectuent de la première, de la deuxième et de la troisième transformation au Québec.

HUGO LACROIX

REDEVANCES MINIÈRES

TOUT UN CASSE-TÊTE



Déception des régions minières

Dans les régions minières, les groupes environnementaux locaux n'étaient guère plus tendres à l'égard du gouvernement. En Abitibi, une région qui renferme pourtant la moitié des mines métalliques actives de la province, on affirme que la population ne voit pas la couleur de l'argent que génère l'industrie, la totalité des recettes fiscales étant consacrée au paiement de la dette. « Ça fait des années que la région demande qu'il y ait une partie des redevances qui soit retournée à la région où il y a de l'extraction, afin d'avoir un fonds pour pallier le désastre lorsque la mine ferme », a déploré Henri Jacob, président de l'Action boréale.

Même son de cloche du côté de la Côte-Nord, qui peine à suivre le rythme effréné du développement de la production de fer. « Il sort chaque année du port de Sept-Îles pour 2,6 milliards de dollars de fer », a soutenu Marc Fafard, fondateur du mouvement Sept-Îles sans uranium. « On ne verra pas la couleur de cet argent-là. Et pendant ce temps, nos taxes scolaires vont doubler l'année prochaine et nos taxes municipales ont augmenté de plus de 100 %. » Les investissements miniers sur la Côte-Nord ont littéralement explosé, passant de 607 millions de dollars en 2010 à plus de 1,4 milliard en 2011.

Les minières désavantagées ?

Mais les groupes environnementaux n'étaient pas les seuls à s'insurger. Les associations minières ont, elles aussi, tiré à boulets rouges sur le nouveau régime, qu'elles accusent de venir « changer les règles du jeu » et de créer de l'incertitude chez les investisseurs, comme l'a illustré Josée Méthot, présidente de l'Association minière du Québec.

Dans cette situation, où tout le monde se dit perdant, il est difficile d'y voir clair. Pour les groupes environnementalistes, il est clair que les cris d'orfraie que pousse l'industrie sont feints. « Les minières doivent sûrement se bidonner, a mentionné M. Jacob. Naturellement, sur la place publique, ils vont dire qu'ils n'ont pas eu ce qu'ils voulaient. Mais j'ai l'impression qu'ils ont eu tout ce qu'ils demandaient. » D'autres, comme la rédactrice en chef du quotidien *Le Devoir*, Josée

► Il s'est trouvé bien peu de monde pour applaudir le nouveau régime d'impôt minier, présenté le 6 mai par le gouvernement de Pauline Marois. Tandis que le Parti québécois avait fait miroiter, lors de la dernière campagne, des centaines de millions de dollars supplémentaires avec sa redevance de 5 % sur la valeur brute assortie d'un impôt sur les surprofits, la refonte du régime se traduira plutôt, en 2015, par un maigre gain de 56 millions. En somme, Québec s'est attiré les foudres tant des groupes environnementalistes que de l'industrie... pour une augmentation de seulement 15 % des redevances.

PAR ANTOINE DION-ORTEGA ET PIERRICK BLIN

« On est déçus et en colère », a déclaré d'entrée de jeu Ugo Lapointe, porte-parole de la coalition Pour que le Québec ait meilleure mine, au lendemain de l'annonce. Il n'était manifestement pas le seul : pendant toute la semaine qui a suivi la publication du nouveau régime, les groupes environnementaux n'ont pas cessé de dénoncer l'énorme recul du Parti québécois par rapport à ses promesses électorales. On lui a reproché notamment d'avoir abandonné la redevance sur la valeur brute pour lui préférer une redevance sur la valeur de la production à

la tête de puits (VPTP), nettement moindre. On a également déploré que l'impôt sur la rente — ou les « surprofits » — et la nouvelle redevance ne soient pas cumulables, les sociétés minières ne payant que la plus élevée des deux. Finalement, les taux eux-mêmes, revus à la baisse, ont suscité leur lot de critiques.

« Si on appliquait le modèle Marceau à l'année 2011, année exceptionnelle avec des profits nets déclarés de 2,3 milliards de dollars, on irait chercher moins de 50 millions de plus », estimait M. Lapointe, qualifiant l'opération de « poudre aux yeux ».

Boileau, soulignait au contraire la «vraie rupture» avec les libéraux que représentait l'introduction d'une redevance proprement dite dans le nouveau régime, un concept auparavant inexistant.

Une chose est sûre : dans toute cette confusion, la tentation est forte, de part et d'autre, de se comparer à d'autres juridictions, soit pour faire valoir la gourmandise du régime fiscal québécois, soit pour, au contraire, en faire voir les largesses à l'égard de l'industrie. «La Saskatchewan va chercher 3 % sur la valeur brute sans déduction possible, plus un 10 ou 12 % sur les profits», rappelait d'ailleurs M. Lapointe. Quant à M^{me} Méthot, elle soulignait la dégringolade du Québec du troisième au onzième rang dans le classement de l'institut Frazer des meilleures juridictions minières. «Au Canada, on était déjà les plus taxés, a-t-elle noté. On a passé des mois à expliquer la fragilité de la compétitivité du Québec : les coûts de production sont élevés, on est loin des marchés... Et maintenant, on vient d'ajouter des coûts.»

Les avis sur le régime minier semblent à ce point polarisés qu'il paraît important de recentrer le débat. D'abord, qu'est-ce donc qu'une redevance — concept souvent mal compris, mais qui enflamme pourtant les passions depuis plusieurs années déjà ? Quelles étaient les options qui s'offraient au gouvernement du Québec ?

Qu'est-ce qu'une redevance ?

Pour Matthew Genasci, procureur et chef d'équipe aux affaires légales et économiques à l'institut Revenue Watch, il faut distinguer la redevance de l'impôt, puisque celle-ci ne relève pas, en théorie, des autorités fiscales du pays, mais bien du propriétaire de la ressource. Ainsi, aux États-Unis, les redevances sont versées à des propriétaires privés. Dans la plupart des pays toutefois, c'est l'État qui est propriétaire de la ressource minérale, les droits de surface étant distincts des droits du sous-sol. Selon M. Genasci, la redevance doit donc être pensée moins comme un impôt que comme «un paiement sur un facteur de production». «Tout comme un salaire est un paiement pour la main-d'œuvre, la redevance est un paiement pour l'utilisation et l'exploitation d'une ressource naturelle», a-t-il illustré.

Ce paiement à l'État peut prendre diverses formes. Avec son seul impôt sur les profits, le Québec se démarquait quelque peu, la plupart des pays jouant de plusieurs ins-

truments fiscaux à la fois. «Il y a des pays qui n'appliquent que l'impôt minier sur les profits, mais la majorité des redevances dans le monde sont calculées sur la valeur de la production», a noté M. Genasci. L'introduction d'une redevance *ad valorem* au Québec n'a donc rien d'incongru, si l'on en croit la tendance mondiale. «Nous constatons, dans des pays où les redevances étaient faibles ou inexistantes, des efforts pour trouver d'autres arrangements fiscaux», a ajouté le procureur. C'est le cas, notamment, du Mexique, des États-Unis et de plusieurs pays africains.

Plusieurs modèles

Il faut se méfier des comparaisons, chaque pays ayant sa propre façon de calculer la valeur brute de sa production. Si la plupart utilisent la valeur des ventes effectuées par les sociétés, on observe certains cas — tels la Guinée — où l'on se réfère plutôt aux cours internationaux. «Certains pays commencent à arrimer leurs redevances sur des index de prix observables, plutôt que sur le prix de vente des sociétés, a constaté M. Genasci. C'est important, car lors de la vente, il y a divers arrangements possibles, les parties peuvent être liées par des ententes à long terme. Ainsi, la valeur de vente peut ne pas refléter la véritable valeur du métal.» Au Québec, si les sociétés minières ont la pos-

sibilité de choisir leur méthode de calcul, elles y vont généralement avec la valeur des ventes. Toutefois, M^{me} Méthot a assuré que le *transfert pricing*, qui consiste pour une société à réduire ses profits en faisant affaire avec des filiales du même groupe, ne se fait pas au Québec. «On ne peut pas vendre à une autre branche de notre compagnie à moindre coût, a-t-elle martelé. Il peut y avoir un petit pourcentage de réduction, mais on reste proche de la valeur du marché. Le gouvernement est en mesure de voir s'il y a eu des réductions indues.»

Une fois la valeur brute déterminée, le nouveau régime québécois prévoit toute une série de déductions pour remonter, à rebours, à la valeur de la production «à la tête de puits» (VPTP), concept abstrait s'il en est, puisque, comme l'a noté le ministère des Finances, «on ne peut pas mettre de prix sur la roche quand elle est sous terre, car c'est sur le marché que le minerais obtient son premier prix».

Du reste, si l'introduction de la VPTP en a laissé plus d'un perplexe, elle est assez courante à l'échelle mondiale, étant notamment utilisée au Brésil et en République démocratique du Congo. Les Québécoises et les Québécois ont plutôt été habitués à l'impôt sur les profits, qui se paye en amont des impôts sur le revenu provincial et fédéral. Le gouvernement





libéral l'avait fait passer de 12 à 16 % en 2010. Il avait également adopté la méthode dite « mine par mine », en vertu de laquelle une société ne peut déduire de ses profits consolidés les pertes encourues par une de ses mines. Cette méthode de calcul a d'ailleurs été reconduite dans le nouveau régime. « On additionne les profits de chaque mine, mais on ne considère pas les pertes », a-t-on assuré au ministère des Ressources naturelles.

Au Canada, la plupart des provinces canadiennes ont mis l'accent sur l'impôt sur les profits, parfois assorti d'une redevance *ad valorem*. Encore une fois, il faut cependant se méfier des comparaisons hâtives, tant les bases d'imposition peuvent varier, au gré des allocations admises par chacune des juridictions. « Vous ne pouvez pas simplement comparer des taux, il faut voir l'ensemble du régime fiscal : les pertes fiscales reportées ; les calendriers d'amortissement ; comment sont traitées les dépenses en intérêts, a prévenu M. Genasci. Il existe quantité de règles spécifiques qui reçoivent peu d'attention parce que c'est toujours plus commode de comparer des taux. »

Chaque mine paiera sa juste part ?

De plus, ces deux instruments — la redevance *ad valorem* et l'impôt sur les profits — ne sont pas indépendants : ils interagissent, la redevance étant généralement déduite dans le calcul des profits. Ainsi, une augmentation de la redevance aura pour effet de réduire l'impôt sur les profits.

Le nouveau régime québécois ne fait pas exception. Car si le gouvernement s'est félicité d'avoir introduit une redevance sur la VPTP, il ne faut pas oublier que les sociétés pourront la récupérer — en partie ou en totalité — sur l'impôt sur les profits subséquents grâce au crédit non remboursable d'impôt minimum, les deux instruments fonctionnant comme des vases communicants. Autrement dit, le gouvernement s'est bel et bien assuré que chaque mine paiera une redevance minimale, même lorsqu'elle est peu rentable. Ce qu'il souligne moins, c'est que cette redevance pourra être récupérée plus tard.

En raison de la complexité de ces instruments fiscaux, d'aucuns sont tentés de juger leur efficacité par leurs seuls résultats : dans les faits, combien le Québec reçoit-il ? « Une formule mathématique, tu peux mettre n'importe quoi dedans, faisait d'ailleurs remarquer Ugo Lapointe. L'important, c'est le résultat. » Oui et non, répond M. Genasci.

Puisque chaque instrument fiscal intervient à un moment différent, il devient difficile de comparer les montants d'une année à l'autre. Ainsi, un gouvernement pressé de renflouer ses coffres pourra simplement exiger une prime en amont des projets, parfois avant même que la production ne débute. Inversement, un impôt à la rente ne commencera à donner des résultats tangibles qu'après plusieurs années, lorsque les marges bénéficiaires dépasseront certains seuils de rentabilité. « Vous ne pouvez pas juste comparer les montants, il faut voir aussi le moment où interviennent ces paiements », a conseillé M. Genasci.

Devant la psychose collective qui s'est emparée des Québécois au sujet des redevances, Normand Mousseau, professeur de l'Université de Montréal et auteur du *Défi des ressources minières* paru en 2012, tire une conclusion empreinte de sagesse. « Les redevances, c'est juste un petit aspect de ce que doit être une politique minière, a-t-il soutenu. Il ne faut pas penser à la pièce chacune des interventions [de l'État]. Il faut un modèle de développement minier qui inclut la question des redevances, mais aussi toutes sortes d'autres questions. Après ça, on peut dire ce qu'on est prêt à faire pour l'industrie. Présentement, on n'a pas ça. »

Il ne fait aucun doute, pour M. Mousseau, que l'industrie minière a des retombées positives dans les régions. Après tout, en 2011, les mines employaient directement près de 3300 personnes en Abitibi-Temiscamingue et plus de 3500 sur la Côte-Nord, à des salaires moyens se situant dans les 100 000 dollars. « Le problème est qu'on n'a pas mis en place les outils pour contrôler ce développement-là ni compenser ses aspects négatifs en matière de logement, de rapports entre les hommes et les femmes, et de niveau de vie. On devrait se donner les moyens d'éviter la surchauffe, comme la Banque du Canada le fait elle-même avec l'économie en général. Ce n'est pas un anathème que de contrôler la croissance ! »

Selon le professeur, l'actuelle Loi sur les mines ne permet pas aux gouvernements d'avoir un contrôle sur le développement des projets. « C'est encore le *free mining*, déplore-t-il. Tout le territoire est ouvert, en tout temps, à l'exploration et à l'exploitation. » Le débat sur les redevances ne doit être vu que comme un chapitre parmi d'autres dans la longue réforme du régime minier québécois. Le prochain morceau — la refonte de la Loi sur les mines elle-même — sera, selon lui, autrement plus crucial. ■

LES MINES DU UN SU

L'exploration minière au Québec date des débuts de la Nouvelle-France, alors que les grands explorateurs entretenaient le rêve de découvertes d'or, inspirées du mythe *El Dorado* des colonies espagnoles du Nouveau Monde, dont faisaient état les chroniques des grandes épopées d'outre-mer.

PAR PIERRE PAQUETTE¹

L'exploitation minière débute véritablement avec les Forges du Saint-Maurice créées pour transformer en fonte les sables ferreux des régions de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine.

Dans son *Essai sur l'industrie du Canada sous le régime français*, l'historien Fauteux nous rapporte qu'entre 1741 et 1748, on y coula 3 canons, 22 118 boulets de divers calibres, mais aussi 662 poêles à chauffer, 413 plaques de poêle et une quantité impressionnante de marmites à usage domestique. Un observateur contemporain transporté à cette époque se réjouirait assurément du taux élevé de transformation locale en produits finis.

La croissance du XX^e siècle

L'industrie minière contemporaine est directement liée aux transformations technologiques issues de la Révolution industrielle et de l'expansion économique nord-américaine entreprises à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Les richesses minérales du Québec participèrent à ce dynamisme, essentiellement à titre de pourvoyeur de matière brute aux grands oligopoles manufacturiers étrangers. Ce fut la grande faiblesse de l'industrie minière québécoise des 50 dernières années, soit son intégration anémique à la structure interne de l'économie nationale. C'est dans ce contexte global que les régions québécoises richement dotées en ressources se dévelop-

QUÉBEC REVOL HISTORIQUE



STUDIO DU RUISSEAU

Les résidus miniers de la mine Lac d'amiante vus de Black Lake, aujourd'hui un arrondissement de la ville de Thetford Mines

pèrent rapidement après la Seconde Guerre mondiale : l'amiante des Cantons-de-l'Est, le cuivre et les minerais mixtes de l'Abitibi-Témiscamingue et, finalement, le minerai de fer de la Côte-Nord.

La réglementation adaptée aux stratégies des corporations

L'Acte général des mines de Québec de 1880, la première loi d'application générale au secteur minier québécois, s'inspire de la « théorie domaniale des droits de l'État ». Dans son ouvrage sur les seigneuries, l'historien Marcel Trudel rappelle l'origine dans l'ancien régime français de celle-ci : « [...] le fonds appartient au seigneur, nous dit-il, mais le tréfonds est au roi ».

Au sein de l'État libéral du Québec, l'expansion historique de l'industrie minière a été encadrée par un ensemble de règlements qui ont été parfaitement synchronisés aux stratégies corporatives des grands acteurs multinationaux de l'industrie. La réglementation relative à l'aliénation du domaine minier fut énoncée de manière à assurer

aux exploitants la conservation de leurs droits sur les stocks miniers. C'est ce qui a conduit à un cloisonnement du domaine minier au profit des multinationales actives dans l'exploitation minière. Ce régime a malheureusement peu évolué depuis sa mise en place initiale par l'Acte général de 1880 et il est l'objet de jugements sévères aujourd'hui, compte tenu de la faiblesse des redevances d'exploitation et des tarifs exigés sur les terres concédées.

Des redevances à revoir

La question des redevances minières, jadis nommées *droits régaliens*, occupe une place centrale dans le débat d'aujourd'hui au sujet de la révision de la Loi sur les mines. En principe, la théorie économique énonce qu'elles peuvent être fixées de manière à récupérer tous les surprofits créés par les marchés, sans effet dommageable sur les activités visées. Selon ce critère, les redevances québécoises ont été insuffisantes, car les politiques minières en ont laissé une portion importante aux exploitants.

Rappelons à ce sujet que les premières redevances visaient d'abord les métaux précieux et elles équivalaient, avant 1880, à 10 % des volumes produits ; jugé excessif. L'Acte général de 1880 abaissa ce taux à 2,5 %. Par contre, dans son *History of the Precious Metals*, Del Mar évalue à entre 25 et 50 % les droits régaliens prélevés sur le volume des métaux précieux provenant du Nouveau Monde ; la *quinto* espagnole (20 %) trouverait même son origine dans une prescription du Coran. Selon ces barèmes historiques comparatifs, le Québec fut loin du compte !

Une véritable réforme au profit du bien-être collectif ?

L'élection d'un nouveau gouvernement, qu'il soit issu de la gauche ou de la droite du spectre politique, a souvent été l'occasion d'une mise à jour de la politique et de la fiscalité minières. Alors que les révisions opérées par la droite libérale instaurent un plus grand laisser-faire dans l'expansion des activités minières et offraient des profits privés accrus issus d'accommodements publics plus généreux, les mises à jour parrainées par les gouvernements de la gauche sociale-démocrate tendaient vers un resserrement des règles et une majoration des bénéfices collectifs.

Le relèvement du seuil des redevances et leur modulation en fonction des profits des firmes doivent être appuyés pour corriger les lacunes historiques du régime québécois des redevances à l'égard de la collectivité. Il est important d'observer et d'encourager la participation dans les débats d'aujourd'hui d'organisations citoyennes préoccupées par la conciliation entre l'exploitation minière au profit d'entreprises multinationales et le développement durable des régions. Il est à souhaiter que cela crée une dynamique dont le résultat en matière de retombées sera plus profitable aux générations futures. ■

1. Professeur titulaire, du Département de politique et d'économie au Collège militaire royal du Canada, Pierre Paquette est l'auteur du livre *Les mines du Québec 1867-1975*.

MONTRÉAL, FRANÇAISE, BILINGUE OU LE PROCHAIN BAYOU ?

Extraits d'une entrevue avec Robert Laplante, sociologue, directeur de la revue *L'Action nationale* et de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC).



PAR ROGER DESLAURIERS

PHOTO : NORMAND BLOUIN

Perspectives CSN: Vous avez développé une thèse selon laquelle l'État québécois financerait, à même l'offre des services publics en anglais, l'anglicisation des allophones et même des francophones dans la région de Montréal. Cela peut étonner.

Robert Laplante: C'est pourtant évident. Nous n'avons pas procédé au Québec à la reconfiguration des institutions qui devait suivre la première mouture de la loi 101. En fait, l'offre de services publics en anglais est disproportionnée en regard du poids numérique réel des anglophones. Cela se traduit par un surfinancement de ces réseaux

de l'ordre de 2,2 milliards de dollars par année et de 50 000 emplois qui ne correspondent pas à leur poids démographique. Ces emplois devraient se retrouver dans le réseau français et les gens qui y travaillent devraient normalement le faire en français. Ce déséquilibre produit un effet pervers énorme puisque la minorité anglophone qui est incapable de consommer ces services, à elle seule, ne peut non plus pourvoir les postes de ces institutions. Ce sont des francophones et des allophones qui occupent une majorité des 135 000 emplois des réseaux publics anglophones montréalais. Donc, ce sont des francophones et des allophones qui travaillent en anglais pour offrir en anglais des services à une majorité francophone.

Mais, depuis plusieurs années, les services en français, particulièrement dans les hôpitaux du réseau anglophone, se sont nettement améliorés.

Mais cela n'a rien à voir. Pourquoi? Parce que la langue de travail dans ces hôpitaux est l'anglais. La langue de rédaction de votre rapport médical sera l'anglais, la langue de communication avec une part considérable du personnel sera l'anglais, ce qui fait porter aux usagers francophones le fardeau du bilinguisme. Ça, c'est contraire à l'esprit de toutes les revendications linguistiques depuis les 40 dernières années et c'est contraire à l'esprit et à la lettre de la loi 101. Voilà, la question de fond.

Villes et services bilingues

Le retrait du statut bilingue de plusieurs petites villes qui avaient été évoqué par le gouvernement péquiste représentait, selon plusieurs, outre un symbole, une humiliation outrancière de la communauté anglophone.

Vous ne partagez pas cet avis.

Une étude que nous avons publiée récemment démontre qu'aucune municipalité bilingue du Québec ne regroupe plus de 30 % de gens d'origine anglophone. Cette reconnaissance est donc une aberration qui pose comme principe que tous ceux qui parlent anglais sont des anglophones qui méritent une offre de service dans cette langue. Cela n'a pas de sens. C'est selon cette même logique que dans le monde du travail, dans le commerce en particulier, on a étendu de manière totalement déraisonnable les exigences de bilinguisme. On en est rendu à considérer qu'un Tremblay, employé dans un magasin de chaussures au centre-ville, qui s'adresse à un client d'origine grecque, disons Stefanopoulos, qui, lui, préférerait qu'on s'adresse à lui en anglais, poserait un geste vexatoire s'il lui parle en français. Cela est un signe avancé et inquiétant de l'intériorisation de la domination linguistique et culturelle de l'anglais par les francophones. ■

Un an de conflit à Mapei

Toujours aussi déterminés

PAR MARTIN PETIT

Le 8 mai, les membres du Syndicat des salariés des produits de céramique et autres-CSN (SSPCA-CSN) ont souligné une année de conflit. Depuis le début, ils se battent contre l'attitude méprisante de l'employeur et le respect se trouve au centre de la négociation. Au mois d'août 2012, en plein conflit, Mapei procède à la fermeture du département des poudres et licencie 43 travailleurs. Plusieurs des offres patronales déposées remettent carrément en question l'ancienneté de travailleurs.

Lors de cette journée, le vice-président Jean Lacharité a salué leur courage et leur détermination. Il a rappelé que la CSN a connu et vécu plusieurs conflits, mais que la grève constitue le moyen ultime pour se faire entendre et respecter par un employeur. « Leur durée dépend d'un ensemble de facteurs, dont le principal demeure la solidarité de celles et de ceux qui font face à cette réalité. Il ne faut jamais oublier que derrière chaque grève, chaque lock-out, des liens se tissent, des amitiés se créent, mais des vies sont également chamboulées, des tensions se manifestent, des drames se vivent et personne, au final, n'en sort indemne. »

« Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous célébrons cette année de lutte avec Mapei. Ce combat, nous l'avons fait, nous en sommes très fiers, mais une chose demeure claire pour nous : si l'employeur nous avait respectés dès le début de la négociation, rien de tout cela ne serait arrivé. Nous avons lutté pour le respect et, si rien ne se règle, nous continuerons à le faire, debout, bien droits, les uns toujours aussi solidaires des autres », a martelé Éric Caron, le président du syndicat.

Le 24 mai, la CSN a dû déposer une deuxième requête de négociation de mauvaise foi contre la multinationale italienne, qui possède 59 usines dans 28 pays.

Le SSPCA-CSN, qui regroupe 115 membres, est affilié à la Fédération de l'industrie manufacturière-CSN. ■



MICHEL GIROUX

Et si on avançait

Le devoir de choisir son camp

«Les syndicats devraient s'occuper de leurs affaires.» Cet aphorisme, répété jusqu'à plus soif par une certaine droite, n'a d'autre objectif que de restreindre le rôle des organisations syndicales à la seule négociation des conventions collectives. Et encore ! C'est un appel au corporatisme que les mêmes chantres de l'antisyndicalisme ne tarderaient pas à qualifier d'égoïsme si jamais l'organisation en venait à leur céder.

PAR **ROGER DESLAURIERS**

PHOTOS : **NORMAND BLOUIN**

Lorsque la CSN, dans les années 1970, crée ce que ses dirigeants appellent le deuxième front, c'est cet écueil qu'elle veut éviter. La centrale, ses dirigeants et, au premier chef, Marcel Pepin ont alors pris le seul risque valable selon eux : désenclaver le syndicalisme. Quarante ans plus tard, ce choix est-il encore le bon ? Quatre militants ont voulu s'exprimer sur la question.

Ce qu'on attend de la CSN

Stéphane : C'est le devoir de la CSN de s'engager dans les débats de société. Elle ne peut pas se limiter à seulement négocier des conventions collectives. On l'a vu encore récemment, l'implication de la CSN était attendue dans les débats comme celui sur les modifications à l'assurance-emploi que veut imposer le fédéral ou encore sur la nouvelle approche du gouvernement du Québec concernant l'assistance sociale. Tout le monde s'attend à ce que la CSN plonge à fond dans la défense des droits. Pas seulement ceux des travailleuses et des travailleurs qu'elle représente, mais aussi ceux des plus démunis ou des gens maltraités.

Katia : On ne doit jamais oublier que les travailleurs sont aussi des citoyens. À l'heure actuelle, partout dans le monde, on impose des mesures d'austérité pour sauver le système économique des riches et des banques. Ce qui a peut-être fait qu'on passe un peu mieux la crise ici qu'en Europe ou aux États-Unis, c'est le filet de sécurité sociale qu'on s'est donné. L'assurance-emploi, l'assurance maladie universelle et gratuite par exemple. Et ça, ce sont des conquêtes du

mouvement ouvrier qu'on veut remettre en cause aujourd'hui. Si on n'est pas là pour les défendre avec les autres organisations progressistes, personne ne le fera à notre place.

Sylvain : La question que pose la campagne lancée par la CSN, c'est selon moi : La CSN devrait-elle s'occuper d'elle-même et cesser de s'occuper des autres ? Et quant à moi, une seule réponse s'impose. Je milite à la CSN parce que, justement, ce mouvement a toujours refusé de se replier sur ses seuls intérêts. Défendre nos intérêts de travailleurs, nos conventions collectives, négocier au mieux nos conditions de travail, les fédérations de la CSN savent le faire et le font très bien. Moi, j'ai compris ce qu'est la CSN lors des congrès auxquels j'ai participé. J'ai compris que je faisais partie d'une organisation qui s'occupe du monde. Le salaire minimum, le droit à la santé, à l'éducation, la démocratie et les droits de la personne, ici et ailleurs dans le monde, et nombre d'autres enjeux de société, c'est ça un congrès de la CSN. La CSN doit s'occuper de défendre les acquis sociaux, le filet de sécurité qui protège notre monde, notre peuple. Elle est l'un des derniers remparts contre les avancées de la droite.

Martin : Le deuxième front, pour moi, c'est aussi la participation à la vie démocratique à tous les paliers, fédéral, provincial comme municipal. Avec l'ambiance malsaine qui règne autour de la politique ces temps-ci, on peut craindre que le désintéressement gagne de plus en plus de gens et que ceux qui veulent faire de la politique à leur seul profit aient encore plus de place.



La légitimité de l'engagement social de la CSN

Martin : Pour nous, l'engagement de la CSN dans les causes sociales est tenu pour acquis. Quant à moi, non seulement une grande organisation démocratique comme la CSN a le droit de se prononcer sur les enjeux de société, mais c'est son devoir de le faire. Il y a une vie après la négociation, on n'a pas le droit de détourner les yeux ou de marcher avec une cagoule quand, par exemple, des injustices surgissent.

Sylvain : Dans mon syndicat, je n'ai jamais entendu un de nos membres remettre en question le fait que la CSN se prononce sur des sujets sociaux ou politiques. Même ceux qui ne partagent pas les points de vue de la centrale ne s'offusquent pas qu'elle se porte



1. **Stéphane Mongeon** du Syndicat des Aciers forgés Sorel
2. **Katia Lelièvre** du Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ
3. **Martin Dunham** du Syndicat des travailleurs et des travailleuses des Épiceries unis Metro-Richelieu
4. **Sylvain Chagnon** du Syndicat des employés de bureau de La Presse



Avec notre hausse de salaire de 2 % par année, on perdait donc en réalité 2 % de notre pouvoir d'achat. Après, on a demandé aux gens si on avait le mandat de s'en occuper avec la CSN.

Stéphane: Notre travail au plan local, c'est de tenter de susciter l'adhésion de nos membres à ces prises de position. Ce qu'il faut combattre, c'est plus souvent l'indifférence de plusieurs que leur opposition à des prises de position sociales de la centrale. Ici, on fait des pas dans ce sens, à commencer par une gestion transparente et la mise en place d'une structure syndicale capable d'assurer une bonne communication, mais aussi de passer les messages plus efficacement. Tout ça ne se fait pas du jour au lendemain.

à la défense de certains groupes sociaux, qu'elle s'oppose à des projets de loi ou qu'elle se fasse le porte-voix de ceux qui n'ont pas la parole. Je dirais même qu'ils s'y attendent.

Sensibiliser davantage notre monde aux questions sociales et politiques, c'est du moyen et du long terme. Pour changer les mentalités, ça prend de la formation.



Du travail syndical à faire

Katia: Les luttes sociales et politiques que la CSN mène avec ses alliés ne doivent pas rester entre les quatre murs des salles de réunion du comité exécutif ou du conseil syndical. On s'est dit, après réflexion, que le deuxième front de la CSN, on devait sérieusement s'en occuper. C'est en examinant le budget Bachand de 2010 et le train de tarifications qu'il comprenait, qu'on s'est dit que nous aussi on était concerné par les décisions politiques. En assemblée générale, on a démontré, chiffres à l'appui, que l'impact de la hausse réelle des tarifs sur les revenus d'une des dirigeantes de la SAQ était de 0,8 %. En comparaison, le pourcentage prélevé sur nos salaires pour absorber les nouvelles tarifications représentait plus de 4 % pour la moyenne de nos membres.

De la mobilisation étudiante

Sylvain: Nous, on est un syndicat de travailleurs de la classe moyenne. On fait, sans doute, partie de ceux qui paient le plus, en pourcentage de leur revenu, pour la scolarité de leurs enfants. Alors, je ne surprendrai personne en disant, au sujet de l'appui que la centrale a donné aux étudiants, que certains de nos membres auraient souhaité qu'elle aille encore plus loin.

Katia: Je pense qu'il s'agit d'un moment historique, mais dont on n'est pas en mesure d'évaluer la portée à ce moment-ci. Il faut laisser le temps à cette génération de devenir une composante clé de notre société. On verra alors, dans 10 ou 15 ans, comment cette levée de solidarité du printemps 2012 aura marqué durablement la société québécoise dans son ensemble. ■



GUY TURCOT / ARCHIVES CSN

HOMMAGE À MICHEL CHARTRAND LA FORCE OUVRIÈRE

Vous pouvez contribuer à la mémoire du grand humaniste et syndicaliste Michel Chartrand en participant au financement de *La force ouvrière*, œuvre d'Armand Vaillancourt qui lui rendra hommage.

Dans les mois qui ont suivi le décès de Michel Chartrand, en avril 2010, un projet d'œuvre monumentale en son hommage a été conçu par Armand Vaillancourt, sculpteur, artiste-peintre, performeur et humaniste.

Elle sera installée au parc régional Michel-Chartrand, situé dans l'est de la ville de Longueuil. Imposante et colossale, elle illustre la puissance de la solidarité syndicale, la force de la mise en commun des ressources et la force ouvrière.

Engagé dans le syndicalisme en 1949, lors de la célèbre grève de l'amiante d'Asbestos, Michel Chartrand est embauché par la CSN (CTCC) en 1953. Il deviendra président du Conseil central de Montréal en 1968 et le demeurera jusqu'en 1978. Il est l'instigateur de la Fondation pour l'aide aux travailleurs accidentés (FATA), créée en 1984.

Avec ses talents d'orateur, sa capacité d'indignation et son insatiable soif de justice, il a marqué plusieurs décennies de l'histoire syndicale et sociale du Québec. Pour le président de la CSN, Jacques Létourneau, « Sa ténacité et son courage en ont fait un homme plus grand que nature. » • C.L.

Pour contribuer : <http://www.laforceouvriere.ca/>

SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE LA CSN UNE OCCASION DE PROMOUVOIR LA PRÉVENTION!

De tout temps, la CSN a fait la promotion de la prévention en matière de santé et de sécurité au travail. La tenue d'une semaine nationale à la CSN sur cette question est une occasion importante de sensibilisation. Cette semaine est dédiée à souligner les bons coups réalisés par les syndicats. Sur divers thèmes, elle a fait battre le cœur de la prévention et permis de faire mieux connaître nos revendications.

Devenue un événement important au fil des ans, elle contribue aussi à dynamiser la vie syndicale. Au cours des dernières années, plusieurs syndicats ont organisé une foule d'activités, dont des visites de milieux de travail, la tenue de kiosques ou de cinq à sept. Ils ont parfois profité de la présence de dirigeantes et de dirigeants de la CSN, des fédérations et des conseils centraux dans tous les coins du Québec pour les animer. Pour nos élu-es, comme pour nos membres et nos syndicats, ces rencontres sont autant de moments

privilegiés d'échange et de partage qui permettent de constater la force de la solidarité et qui démontrent notre capacité d'agir collectivement pour changer les choses. La santé et la sécurité des travailleurs ne sont pas l'affaire d'un instant, mais bien le fruit d'un travail continu.

Une nouvelle mouture

L'édition 2013 de la semaine nationale de la santé et de la sécurité au travail se fera sur le thème *Faisons avancer la santé et la sécurité du travail*. C'est avec enthousiasme que la CSN invite les membres et les syndicats à préparer et à participer à des activités de sensibilisation sur l'importance de la prévention. Une panoplie de suggestions d'activités est mise à leur disposition au <http://www.csn.qc.ca/web/section-sst/semaine-nationale-sst>.

La santé et la sécurité au travail sont l'affaire de tout le monde. À nous d'y voir! • N.D.

PRIX GÉRARD-TREMBLAY LISE POULIN RÉCIPIENDAIRE

Lise Poulin, ancienne secrétaire générale de la CSN, a reçu cette année le prix Gérard-Tremblay lors du 68^e Congrès annuel du Département des relations industrielles de l'Université Laval. Cette distinction, décernée depuis 1995, est attribuée à une personne dont la carrière témoigne d'une contribution exceptionnelle au développement des relations industrielles.

Marcel Pepin, ancien président de la CSN, était honoré en 1996, de même que Madeleine Parent en 2003. • C.L.



CLÉMENT ALLARD

MUNICIPALITÉS DE L'ESTRIE LA NÉGO COORDONNÉE SUR LES RAILS

La première négociation coordonnée du secteur municipal au Québec va bon train. Elle regroupe neuf syndicats d'employé-es municipaux des villes estriennes d'Ascot Corner, Bury, Cookshire-Eaton, Richmond, Stoke, Saint-Denis-de-Brompton, Stratford, Weedon et Windsor. Les cahiers de demandes syndicales ont été déposés aux tables de Stoke et de Cookshire-Eaton dans la semaine du 11 mars. Plusieurs séances de négociation ont déjà été tenues avec ces deux villes. Cela devrait permettre d'établir un modèle pour les autres pour-parlers à venir.

Les demandes communes des syndicats de l'Estrie contiennent notamment l'obligation d'investir au moins 1% de la masse salariale de chaque municipalité dans la formation des salarié-es; un programme de retraite progressive; l'uniformisation des vacances annuelles; l'indexation des salaires au coût de la vie plus une augmentation annuelle de salaire de 1% et une protection contre la surveillance électronique excessive par les dirigeants municipaux. • **L.S.**



PHOTOS: MAXIME PICARD



UCCO-SACC-CSN NOUVEAU COMITÉ EXÉCUTIF ET NOMBREUX DÉFIS

Les 200 délégué-es à la cinquième Assemblée générale nationale du Syndicat des agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN), qui se tenait à Moncton du 20 avril au 2 mai, ont élu une nouvelle direction à la tête de leur organisation.

Presque trois ans après l'expiration de leur convention collective, les délégués ont élu Kevin Grabowsky (notre photo), président



CONTRIBUTION MILITANTE

régional des Prairies depuis la fondation du syndicat en 2001, à la présidence nationale, Jason Godin, président régional de l'Ontario sortant, et Tatiana Clarke de la région du Pacifique aux postes nationaux de vice-président et de vice-présidente.

La nouvelle direction syndicale se retrouve devant de sérieux défis, alors que le système correctionnel fédéral est confronté à la surpopulation, à une diminution de l'accès aux programmes de réadaptation et à des niveaux croissants de violence au sein des établissements, en raison des compressions budgétaires du gouvernement conservateur jumelées à sa législation sur la criminalité.

«En ce moment crucial, je suis heureux de faire partie d'une équipe très forte de militants syndicaux qui sont également des agentes et des agents correctionnels exceptionnels, a mentionné Kevin Grabowsky. Je suis fier d'UCCO-SACC-CSN et fier de représenter les gens qui risquent leur vie pour protéger les Canadiennes et les Canadiens.»

Le syndicat regroupe 7500 membres travaillant dans 52 pénitenciers répartis sur l'ensemble du territoire canadien. • **L.S.**

LA CSN EN RÉGION

UN PRINTEMPS DE CONGRÈS

Les 13 conseils centraux de la CSN tenaient leur congrès triennal ce printemps.

Les conseils centraux sont une particularité du mouvement syndical québécois chère aux syndicats affiliés à la CSN. Il s'agit d'un lieu privilégié de débat et de solidarité syndicale, bien enraciné dans les régions.

En plus d'aborder les thématiques liées aux préoccupations régionales et aux différents enjeux syndicaux discutés au sein de la centrale, les congrès des conseils centraux doivent élire leurs directions syndicales.

Nous vous présenterons un dossier complet sur ces congrès dans notre numéro de la rentrée. • **C.L.**

CAMP VOL D'ÉTÉ LEUCAN-CSN OBJECTIF 2013: 205 000 \$

La 17^e campagne de financement au profit du Camp Vol d'été Leucan-CSN est maintenant en cours.

Pour la troisième année consécutive, la Fondation organise une loterie en vue de recueillir 150 000 des 205 000 \$ nécessaires au financement de la saison 2013 du camp. Les 55 000 \$ restants proviennent des diverses activités (tournois de golf, défis têtes rasées, collectes de dons, etc.) organisées par les fédérations, les conseils centraux et les syndicats de la CSN.

Vous pourrez vous procurer des billets en carnet de 20, à 100 \$, ou à 5 \$ l'unité, au conseil central de votre région ou dans les bureaux de votre fédération.

En achetant des billets ou en organisant une activité de collecte de fonds, vous contribuez à soutenir la tenue d'un camp unique offert aux enfants atteints de cancer ainsi qu'à leurs familles; une semaine de vacances et de répit où la solidarité prend tout son sens. • M.P.



Entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2013, neuf syndicats (ou sections) représentant 196 employé-es ont eu la confirmation qu'ils se joignaient à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

BAS-SAINT-LAURENT

Centre résidentiel communautaire L'Arc-en-Soi
Tous les salarié-es

CÔTE-NORD

Conférence régionale des élus de la Côte-Nord
Tous les salarié-es

ESTRIE

Centre d'actions bénévoles de la MRC de Coaticook
Tous les salarié-es

LAURENTIDES

CPE L'Antre-Temps
Tous les salarié-es

Le transporteur médical J.M.J.

Tous les salarié-es, sauf les répartiteurs et les employé-es de bureau

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Comfort Inn de Pointe-Claire
Tous les salarié-es à la réception, aux réservations et les auditeurs de nuit

MONTÉRIE

Auberge Bromont
Tous les salarié-es à la réception

Transport F. Lussier

Tous les salarié-es, sauf les employé-es de bureau, les mécaniciens, les chauffeurs-proprétaires et les membres de la famille du propriétaire principal

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Transport Excavation Jean-Roch Simard
Tous les salarié-es aux opérations de Produits forestiers Résolu à Dolbeau-Mistassini, sauf le personnel de bureau

Fondée en 1921, la CSN représente plus de 300 000 travailleuses et travailleurs, et ce, tant dans les secteurs privé que public.
Benoit Aubry et **Annie Venne**

À LA LIBRAIRIE

La juste part: repenser les inégalités, la richesse et la fabrication des grille-pain

David Robichaud, Patrick Turmel, Atelier 10, 2012, 97 p.

La juste part revisitée

Les étudiants doivent faire leur juste part, répétaient Jean Charest et les ministres de l'Éducation lors de la grève étudiante du printemps 2012. Ainsi énoncé, le concept semble tout simple: les étudiantes et les étudiants doivent payer pour les services qu'ils reçoivent. Dans leur sympathique essai

La juste part: repenser les inégalités, la richesse et la fabrication des grille-pain, David Robichaud et Patrick Turmel démontrent avec pertinence et éloquence que la juste part est une notion beaucoup plus large et difficile à définir.

Les idées défendues par les auteurs reposent en grande partie sur le caractère éminemment collectif de la création



de la richesse que l'on attribue, souvent à tort, au seul mérite individuel. Des gestes en apparence simples, comme fabriquer un grille-pain, dépendent au contraire de toute une série d'interactions sociales et reposent sur un patrimoine de connaissances et un savoir-faire légués par les générations passées.

Les deux professeurs de philosophie défendent avec brio, mais sans prêcher-prêcha aucun, l'importance de la coopération sociale pour toute production de richesse. D'une page à l'autre, les idées reçues sur les inégalités sociales et la création de la richesse en prennent pour leur rhume. Faites votre juste part en vous procurant vite ce brillant petit essai! • Y.L.

NOUVEAU RÈGLEMENT SUR L'AMIANTE

UNE AVANCÉE IMPORTANTE

Au Québec, en 2012, plus de 50 % des décès, reconnus par la CSST, soit 115, ont été attribués à l'amiante. Pourtant, et contrairement à la croyance populaire, seulement 15 % des travailleurs décédés provenaient du secteur des mines et carrières.

Forts des conclusions de plusieurs études internationales, nous savons aujourd'hui qu'une utilisation sécuritaire de l'amiante n'est pas possible et, de ce fait, nous assistons à une diminution constante de son utilisation. Toutefois, il faut prendre acte que l'amiante se retrouve dans plusieurs matériaux. Cela suppose d'agir avec prudence pour assurer la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs.

Le gouvernement s'apprête à adopter un règlement sur la gestion sécuritaire de l'amiante, au début de l'été. En quoi cela va-t-il améliorer la situation des travailleurs ?

« Ce règlement leur permettra enfin d'être informés de la présence d'amiante dans leur milieu de travail. Attendu depuis 10 ans, c'est une grande avancée pour tous les travailleurs autant du secteur privé que public. Il obligera les employeurs à protéger les travailleuses et les travailleurs contre cette substance cancérogène qu'est l'amiante. La collaboration entre les syndicats et les employeurs sera de première importance pour sa mise en application. Cela afin de préserver la santé de tous et, à long terme, de diminuer les décès causés par l'amiante », explique le vice-président de la CSN, Jean Lacharité.

Avec ce règlement, les employeurs auront l'obligation de tenir des registres pour tous leurs établissements en identifiant notamment les emplacements de flochage et de calorifuge contenant de l'amiante. Selon Jean Lacharité : « Plus personne ne travaillera en présence de poussière d'amiante sans en être préalablement informé et formé. Par le registre, les travailleurs auront enfin accès à de l'information essentielle quant à la présence de l'amiante sur leurs lieux de travail. Le nouveau règlement forcera les employeurs à prendre les mesures néces-



KIMMO MANTYLA / LEHTIKUVA / CPIMAGES

saies pour protéger la santé et assurer la sécurité des travailleurs relativement à l'amiante.»

La CSN compte informer ses membres sur cette nouvelle réglementation. Elle développe présentement des outils de communication qui devraient permettre aux travailleurs de connaître leurs nouveaux droits. Il s'avère important de former et d'informer les syndicats afin de s'assurer de la mise en application du règlement par les employeurs. Il faut aussi souligner que le portail de formation en santé et en sécurité du travail développé par la CSN sera modifié

afin d'intégrer les informations relatives à cette nouvelle réglementation.

De plus, la CSN demande au gouvernement de divulguer la liste des établissements sous sa responsabilité où il est possible de retrouver de l'amiante. Les travailleuses, travailleurs, mais aussi toute la population, sont en droit de savoir s'il est présent dans les établissements publics. Malgré son éventuel bannissement, il faut réaliser que l'amiante sera dans nos murs pour encore bien longtemps. C'est pourquoi ce règlement est primordial et nous pouvons être très fiers de ce gain. ■

FORUM SOCIAL MONDIAL

FERTILE EN SOLIDARITÉS

La récente édition du Forum social mondial (FSM), tenue à Tunis sur le thème de la dignité, peut certainement être qualifiée de succès. Un événement qui a accueilli 62 000 personnes de 128 pays, près de 4500 organisations et qui proposait plus de 900 activités, un forum syndical, une assemblée des femmes en ouverture et des assemblées de convergence, dont l'une sur l'éducation.

Mais comment parler de cet événement d'envergure qui revêt tant d'importance pour les mouvements sociaux et syndicaux de la planète? Il faut tout d'abord dire la Tunisie, relater la révolution du jasmin survenue il y a deux ans, évoquer le départ du dictateur tunisien Ben Ali, signaler l'élection du parti islamiste

Ennahda et l'élaboration en cours d'une toute nouvelle constitution pour le pays. Il faut rappeler le printemps arabe et les luttes populaires qui ont changé la façon de faire les choses.

Parler du FSM – Tunis, c'est mentionner la manifestation d'ouverture avec 50 000 personnes et bon nombre de casseroles que

les membres de la vaste délégation québécoise ont fait résonner sur l'avenue Bourguiba et tout au long des dix kilomètres du parcours.

Parler du FSM – Tunis, c'est souligner la manifestation de clôture, le 30 mars, placée sous le signe de la Palestine, la plus importante qu'ait connue Tunis en cette Journée de la Terre qui commémore les victimes



JUDITH TRUDEAU

arabes palestiniennes tombées en 1976, alors qu'Israël confisquait les terres...

Parler du FSM – Tunis, c'est évoquer le dynamisme du mouvement altermondialiste au contact de l'importante participation populaire des Tunisiennes et des Tunisiens.

Le FSM et le mouvement syndical

L'Union générale tunisienne du travail (UGTT) est un acteur de premier plan pour la défense d'une issue réellement progressiste au processus de transformation entamé il y a plus de deux ans en Tunisie. Mais c'est aussi l'une des principales forces derrière l'organisation du FSM, en général, et des activités syndicales, en particulier. Pour le président de la CSN, l'implication du mouvement syndical tunisien dans le processus en cours doit être une inspiration réelle pour le mouvement syndical mondial.

À l'invitation de l'UGTT, plus d'une quarantaine d'organisations syndicales ont participé à un forum syndical à la veille du FSM pour entreprendre un premier débat sur le projet d'une déclaration syndicale. Elles y affirment leur volonté de s'engager plus activement, notamment par la création d'un forum syndical mondial dans le cadre du prochain FSM. Présente depuis les débuts en 2001, la CSN a contribué activement à ces débats.

Des ateliers fort courus

Parmi les activités proposées, la CSN avait élaboré, conjointement avec des partenaires tunisiens, belges, français, basques, brésiliens, congolais et québécois (FTQ), un atelier sur le renouveau syndical.

Fait marquant des discussions, parfois vives, auxquelles ont participé près de 150 personnes, c'est bien la nécessité pour le mouvement syndical de faire place à de nouvelles formes d'organisations, de resserrer les liens avec la société civile, les jeunes et les ONG! Le président de la CSN, Jacques Létourneau, a d'ailleurs souligné que les attaques menées contre le mouvement syndical rendent encore plus primordiale l'élaboration de nouvelles façons de faire et que la CSN travaille en ce sens.

L'éducation, comme droit humain

Quelque 25 membres de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) ont convergé vers Tunis. La fédération avait, de concert avec l'Union syndicale Solidaires (SUD-France), proposé un atelier traitant de la résistance aux réformes néolibérales en éducation.



STÉPHANE CHALIFOUR

Les camarades français ont particulièrement insisté sur les effets désastreux de la crise sur le financement de l'éducation et l'emprise croissante des entreprises privées sur les institutions.

Jean Murdock, secrétaire général et trésorier de la FNEEQ ainsi que Philippe de Grosbois, enseignant au collège Ahuntsic et membre du collectif Profs contre la hausse, ont esquissé les grandes lignes du conflit étudiant et du printemps érable, menant à l'élection du Parti québécois et à la mise en place des rencontres thématiques qui ont conduit au Sommet sur l'enseignement supérieur.

Les 80 personnes présentes en provenance d'Europe, d'Amérique et d'Afrique ont témoigné de leur détermination à faire en sorte que les mesures d'austérité ne viennent pas miner l'accessibilité à l'éducation.

La condition des femmes

Tout d'abord, un choc: une campagne faisant la promotion du port du *niqab* (le voile intégral) et un *sit-in* à l'Université El-Manar pour réclamer le droit pour les étudiantes de le porter en classe. Bien que marginales, les « niqabées » dénoncent, sur la base des valeurs de liberté, de choix individuel et de droit, le fait que le conseil scientifique de la Faculté des sciences de Tunis se soit prononcé contre le port du voile intégral à l'université.

Si les femmes sont fort nombreuses à poursuivre des études, paradoxalement, elles sont en minorité sur le marché du travail ainsi que dans les syndicats. Leur taux de chômage est phénoménal, le travail informel et précaire est omniprésent et les islamistes remettent en question la notion même de travail des femmes.

Près de 40 % des travailleuses sont membres de syndicats, mais peu accèdent à des postes de responsabilités et, encore, dans les instances intermédiaires. Elles ont parlé d'embûches, de la très difficile conciliation travail-famille, du sentiment d'incompétence, du machisme ambiant dans les syndicats, pouvant conduire à des abus et à du harcèlement pour décourager les plus déterminées... Mais Najoua Makhoul, présidente de la Commission femme de l'UGTT, a déclaré: « Jamais nous n'aurons peur! »

Alors que la participation des femmes tunisiennes à la révolution est indéniable, elles s'inquiètent vivement de ce que contiendra la nouvelle constitution. Déjà, elles constatent un recul par rapport aux avancées réalisées, même sous la dictature. Elles sont consternées de voir que leurs filles jouissent de moins de liberté qu'elles-mêmes à leur âge. Lors d'une rencontre organisée par la CSN, une jeune femme racontait de façon émouvante son découragement de voir des amies se couvrir du *niqab* après quelques semaines d'études du Coran auprès d'un scheik égyptien sur Skype. Dans un pays qui a connu la dictature si longtemps, le système d'éducation ne doit surtout pas contribuer à la formation de la pensée critique...

Les femmes veillent, proposent et défendent leur point de vue. L'Association tunisienne des femmes démocrates a pour slogan « De la révolution populaire à la constitution égalitaire ». Si l'islamisation de la société tunisienne semble un phénomène émergent pour l'instant, les femmes démocrates ont droit à tout notre soutien.

On peut consulter la Déclaration finale des organisations syndicales sur le site de la CSN, <http://bit.ly/ZQFnIO>. ■

LE PROJET DE LOI C-377

UNE INITIATIVE INCONSTITUTIONNELLE

Comme le soulignait la juge en chef de la Cour suprême du Canada dans l'arrêt Charkaoui : « Dans une démocratie constitutionnelle, le gouvernement doit agir de manière responsable, en conformité avec la Constitution et les droits et libertés qu'elle garantit. » Or, avec le projet de loi C-377, le gouvernement Harper agit de manière totalement irresponsable et en contradiction flagrante avec la Constitution canadienne.

Rappelons que C-377 exige que les organisations ouvrières présentent au ministre, dans les six mois suivant la fin de chaque exercice financier, une « déclaration publique de renseignements » contenant entre autres leur bilan au dernier jour de l'exercice, l'état de leurs revenus et dépenses ainsi que le pourcentage de temps consacré par les personnes rémunérées à la conduite d'activités politiques, de relations de travail et de lobbying. Ces informations seront publiées sur le site Internet du ministère dans un format permettant la recherche par mot clé et les renvois croisés entre les données. Le fait que l'État fournit un avantage financier aux organisations ouvrières par l'entremise du régime fiscal justifierait la divulgation de cette information à la population.

On est alors en droit de se demander pourquoi le projet de loi C-377 ne vise que les fiducies de syndicats et les organisations ouvrières et non pas l'ensemble des institutions canadiennes qui bénéficient d'un traitement fiscal privilégié.

Nous estimons, tout comme l'Association du Barreau canadien, qu'il s'agit d'un projet de loi inconstitutionnel parce qu'il limite et entrave, sans justification, le droit des syndicats de gérer librement leurs affaires, droit qui est protégé par l'article 2d) de la Charte canadienne et par l'article 3 de la Convention (n° 87) concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical.

En rendant disponible au public, donc aux employeurs, l'ensemble des informations relatives au patrimoine financier d'une fiducie de syndicat ou d'une organisation ouvrière, le projet de loi risque en outre d'entraîner un grave déséquilibre en faveur

du patronat dans le rapport de force que la législation du travail souhaite rétablir entre les syndicats et les employeurs.

À l'instar des professeurs Brun, Barré et Elliot, nous sommes d'avis que C-377 contrevient aux règles régissant le partage des compétences législatives au Canada étant donné que sa substance porte sur un domaine relevant de la compétence exclusive des provinces canadiennes à savoir « la propriété et les droits civils dans la province ». Cette initiative serait inutile si elle n'avait que pour but de prévenir les abus et de protéger les membres des syndicats contre une mauvaise gestion de leurs fonds. En effet, la législation interne prévoit déjà l'obligation,

pour les organisations ouvrières, de tenir une comptabilité détaillée à jour et de la rendre disponible à leurs membres.

Le gouvernement Harper a manifestement d'autres objectifs en tête. Il cherche à déconstruire encore un peu plus l'État-providence et à affaiblir les institutions qui ne partagent pas les visées néo-libérales des conservateurs en revendiquant l'adoption de mesures de protection sociale accrues et de meilleures politiques de redistribution des richesses collectives. Il doit renoncer à son projet de loi. Il ne peut gouverner impunément en faisant fi de la Constitution et des libertés fondamentales qui y sont enchâssées. ■



CLIQUEZ, SIGNEZ, CHANGEZ!

Pas une semaine ne passe sans que l'on reçoive une ou plusieurs invitations à signer des pétitions en ligne : du mauvais traitement infligé aux éléphants d'Afrique à la libération de prisonniers politiques dans une contrée lointaine, en passant par l'opposition à la réforme de l'assurance-emploi ; tous ces sujets méritent notre signature sur une page Web. Mais que vaut vraiment une pétition en ligne ?

« Les pétitions électroniques, ça marche ! explique Anne Sainte-Marie, responsable des communications pour Amnesty internationale Canada francophone, qui étudie les nouveaux moyens électroniques de mobilisation. C'est un outil incroyable pour rejoindre beaucoup de monde à faible coût, diffuser largement et plus rapidement nos pétitions. Il s'ajoute à la panoplie de nos autres actions. »

Mais elle émet des réserves et explique qu'il existe une hiérarchie des actions. La pétition électronique prend de la valeur si elle recueille des milliers de signatures. Et encore, ce n'est pas une garantie.

Pourtant, la force du nombre, s'il est vraiment très significatif, peut aider. Les dirigeants du groupe Avaaz l'ont bien compris. Dans plusieurs langues d'Asie, Avaaz signifie *voix*. C'est pour donner une voix aux citoyennes et aux citoyens du monde entier et peser sur la prise de décisions sur tout le globe que le groupe a été créé en 2007. Présent sur les cinq continents, dans plus de quatorze langues, il s'appuie sur un réseau de près de 21 millions de membres. En quelques heures, une pétition peut recueillir plusieurs centaines de milliers de signatures. Impressionnant !



Au Québec, le site de pétitions en ligne qui jouit d'une grande popularité est celui de l'Assemblée nationale. Le fait qu'elles y sont automatiquement parrainées par un député et soumises au Parlement n'y est pas étranger. « Les premières sont apparues en 2009 et bien que nous n'ayons pas de statistiques spécifiques à leur sujet, il est clair que leur nombre augmente d'année en année, explique Manon Voyer, qui gère les pétitions pour l'Assemblée nationale. En revanche, les pétitions en ligne reçoivent exactement le même traitement que celles sur papier. »

Même avec un franc succès, cela ne veut pas dire qu'une pétition atteindra son but. Celle demandant la démission de Jean Charest, en février 2011, avait recueilli 247 379 signatures, un record classé sans suite. Celle réclamant un moratoire sur les gaz de schiste a récolté 118 933 noms et celle concernant le

conflit de travail au *Journal de Montréal* en avait obtenu 21 759. Des exceptions, si on analyse les chiffres disponibles sur le site où les pétitions atteignent difficilement les 10 000 signatures.

« Les campagnes en ligne à elles seules ne mènent jamais à la victoire, explique Eric Lee, syndicaliste et fondateur du site *labourstart.org*, dans son livre *Campaigning online and winning*. Elles doivent toujours être accompagnées par des actions vivantes sur le terrain. Plus on fera d'actions sur le terrain, plus il y aura de gens qui viendront signer nos pétitions en ligne. »

Un avis partagé par Anne Sainte-Marie, pour qui « une campagne en ligne, c'est pauvre visuellement, peu incarné, virtuel. C'est la diversité des actions, la somme de tous ces moyens, renforcés par les pétitions en ligne, qui marche ! » ■

Histoire



DRUITS RÉSERVÉS

Suzanne **CLAVETTE**

Le nom de l'historienne Suzanne Clavette est associé à plusieurs ouvrages importants, dont *Les Dessous d'Asbestos. Une lutte idéologique contre la participation des travailleurs et La Condition ouvrière au regard de la doctrine sociale de l'Église*. Elle a aussi dirigé la publication de l'ouvrage *L'Affaire silicose par deux fondateurs de Relations*.

PHOTOS : ARCHIVES CSN

LUTTE CONTRE LA SILICOSE ET L'AMIANTOSE AU QUÉBEC **1948-1949, DEUX ANNÉES CHARNIÈRES**

Élément important de notre histoire collective, la bataille entreprise contre les maladies industrielles dans les mines du Québec est demeurée méconnue du public. J'en tracerai donc les grandes lignes.



Reportons-nous à l'après-guerre. Toujours sous-payés, les Québécois viennent toutefois d'obtenir une nouvelle loi du travail, grâce à une décision du gouvernement d'Adélard Godbout. Cette dernière oblige depuis 1944, les employeurs à négocier une convention collective avec le syndicat reconnu, mettant ainsi fin à ce qui était qualifié de « régime libre ».

Profitant de ce nouveau Code du travail, les syndicats soulèvent alors des problèmes jusque-là ignorés, notamment les maladies industrielles mortelles telles la silicose et l'amiantose. Ainsi, la Fédération nationale des employés de l'industrie minière de la CTCC (ancêtre de la CSN) inclut comme première revendication à son projet de convention collective une clause visant « l'élimination de la poussière d'amiante à l'intérieur et à l'extérieur des moulins¹ ». Parmi ses autres demandes, figure aussi une « contribution des compagnies de 3 % des salaires bruts à un éventuel Fonds de sécurité sociale » de la fédération, fonds qui servirait à soutenir les mineurs victimes d'amiantose.

Dans un Québec alors dirigé par Maurice Duplessis, le sujet est très mal accueilli. Le chef de l'Union nationale plaide, de manière démagogique, que la « tuberculose » serait la cause de la mort des mineurs affectés. Suivant le pas, les compagnies et leurs médecins répliquent que l'amiantose et la silicose ne figurent pas parmi les « maladies industrielles reconnues ». C'est donc face à une véritable fin de non-recevoir que les mineurs se trouvent.

L'Affaire silicose

Dans ce climat, les progressistes de la revue jésuite *Relations* se penchent sur la question. Grâce à une enquête menée par le Franco-américain Burton Ledoux, un dossier étoffé est publié dans son numéro de mai 1948 sur les victimes de la silicose à la mine de Saint-Rémi-d'Amherst². Ce petit village des Laurentides balayé par la terrible poudre blanche compterait déjà 50 décès. L'article relate les conditions de travail dangereuses, tout comme l'absence de soutien pour les travailleurs malades.

Publié à la veille de la campagne électorale, le dossier a l'effet d'une bombe. Le gouvernement Duplessis réagit d'autant, qu'en conclusion, l'auteur dénonce le vil marché du fer concédé « à 1 ct la tonne » à un puissant cartel américain.

Les compagnies incriminées lancent alors une offensive contre la direction de

Relations, obtenant la destitution de son directeur, Jean d'Auteuil-Richard, et son éloignement dans le nord de l'Ontario. Une nouvelle direction nettement conservatrice effectue une rétractation complète et Burton Ledoux, maintenant *persona non grata*, n'a d'autre choix que de se tourner vers *Le Devoir* pour publier, au début de 1949, son dossier sur « l'amiantose à East Broughton ». Entre-temps, un événement majeur vient de se produire.

La grève de l'amiante et ses dessous

Déclenchée le 13 février à minuit, la célèbre grève des mineurs d'Asbestos donne lieu à un bras de fer. Maurice Duplessis, nouvellement réélu, vient à la rescousse de la Johns Manville. Des policiers sont envoyés afin que des briseurs de grève puissent traverser les piquets de grève. En plus des représailles nombreuses, une campagne de presse est orchestrée dans les journaux de la province. Lewis Brown, patron américain de la compagnie, y entreprend une véritable lutte idéologique, accusant la fédération et les dirigeants de la CTCC, Gérard Picard et Jean Marchand, de prôner rien de moins que le « socialisme³ ».

C'est qu'après la guerre, de nouvelles idées ont fait leur entrée au Québec, des idées venues d'une France en pleine libération. Des revendications en faveur d'une démocratisation de l'économie ont fait leur chemin et, dans cette foulée, la Loi des comités d'entreprises est adoptée. Celle-ci amène la participation des travailleurs à la gestion. Les catholiques sociaux de France, notamment ceux de l'Action populaire des Jésuites de Paris, proposent une réforme de l'entreprise incluant, notamment, une participation à la gestion et un partage des profits⁴.

Évidemment, ce texte traverse l'Atlantique et devient vite la lecture préférée des aumôniers de la Commission sacerdotale des études sociales (CSES), instance mise sur pied pour conseiller les évêques québécois sur la question du travail. Présidée par M^{gr} Jean-Charles Leclaire de Saint-Hyacinthe, la CSES, lors de ses Journées sociales de 1947, fait siennes ces idées dans *La Participation des travailleurs à la vie de l'entreprise*⁵.

C'est à cette dernière revendication que sera associée la demande de Fonds social formulée par la Fédération de l'industrie minière lors de la célèbre grève. Conseillé par le jésuite Émile Bouvier, le patron américain de la Johns Manville, Lewis Brown, n'y voit



rien de moins que du socialisme, tout comme les patrons catholiques regroupés au sein de l'Association professionnelle des industriels (API). Se lançant alors dans une véritable campagne visant à sauver « l'entreprise privée », ces derniers tiennent une « réunion d'urgence » des patrons québécois en avril⁶, pour ensuite porter le dossier à Rome.

Ainsi, en pleine grève de l'amiante, ils obtiennent du pape Pie XII, au début mai, une première condamnation des idées de réforme de l'entreprise. Pendant ce temps, Lewis Brown continue sa campagne contre le « socialisme » des dirigeants de la CTCC. Tout cela mènera d'abord à l'introduction d'une clause particulière dans l'entente entre les mineurs et la Johns Manville, une clause reconnaissant « les droits de la direction⁷ ». La polémique fera ensuite rage au sein de l'Église et des évêques conservateurs, qui obtiendront des modifications à la fameuse *Lettre pastorale*⁸ en cours de rédaction afin que les idées de la réforme y disparaissent. Par la suite surviendra un véritable virage à droite de l'Église avec la destitution, au début de 1950, de M^{gr} Joseph Charbonneau, évêque de Montréal. À quel point ce geste fut-il lié à la polémique entourant la réforme de l'entreprise? Seule l'ouverture des archives romaines permettra d'apporter une réponse à cette question. ■

1. En coll., « Histoire des négociations », dans P-E Trudeau, dir. (1970) *La Grève de l'amiante*, Montréal, Éd. du Jour, p. 214.

2. Pour tout savoir sur ce dossier, voir l'ouvrage publié sous notre direction, S. Clavette (2006), *L'Affaire silicose par deux fondateurs de Relations*, Québec, PUL, 435 pages.

3. Notre ouvrage *Les Dessous d'Asbestos*, publié aux PUL à la fin de 2005, fait la lumière sur cette lutte idéologique. Pour en connaître tous les rebondissements, s'y reporter.

4. Le texte de l'Action populaire « Les réformes de l'entreprise et la pensée chrétienne » a été publié dans notre ouvrage, *Participation des travailleurs et réforme de l'entreprise*, PUL, 2006, p. 81-103.

5. Voir *ibid.*, p. 23-80.

6. Voir *Les Dessous d'Asbestos*, p. 210-221.

7. Voir *ibid.*, p. 269-271.

8. Sur ce, voir *ibid.*, p. 285... ainsi que notre ouvrage *La Condition ouvrière au regard de la doctrine sociale de l'Église*, PUL, 2007, 95 pages.

Point de vue



Jennifer **BEEMAN**

L'auteure est coordonnatrice de Femmes et employabilité du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT).

ILLUSTRATION : **BENOIT TARDIF**

ASSURANCE-EMPLOI ET SÉCURITÉ DU REVENU UNE VRAIE SPIRALE VERS LE BAS

Depuis le début de l'année, des modifications à deux programmes majeurs sont venues toucher des personnes en situation d'emploi précaire, à faible revenu ou bénéficiant de l'aide sociale. Ces initiatives profondément régressives soulèvent plusieurs questions, notamment quant aux impacts sociaux et sur ces personnes.

La couverture offerte aux chômeuses et aux chômeurs par l'assurance-emploi est déjà problématique. En 1990, 95 % des hommes et 92 % des femmes au chômage recevaient des prestations. Avec les réformes successives des années 1990, ce taux a chuté, à tel point qu'en 2010, parmi les personnes au chômage, seulement 66,1 % des hommes et encore moins de femmes, soit 54,7 %, en obtenaient. Depuis 1997, la conversion des semaines assurables en heures de référence a eu pour effet de quadrupler les semaines de travail nécessaires pour les personnes à temps partiel. Cette règle a été conçue pour

protéger les prestations des travailleuses et des travailleurs saisonniers aux dépens de ceux et surtout de celles qui travaillaient à temps partiel.

Avec la réforme de 2013, ce sont les travailleuses et les travailleurs saisonniers et, en fait, tous ceux et toutes celles qui occupent un emploi temporaire et précaire qui vont subir l'impact des conditions d'admissibilité restreintes, des durées de prestations plus courtes et de l'obligation de prendre un travail moins bien rémunéré que le précédent. Cela augmente le risque qu'une personne se retrouve de nouveau sur l'assurance-emploi

à cause de la précarité de l'emploi aux conditions inférieures.

Le projet de règlement de l'aide sociale touchant l'allocation pour contrainte temporaire témoigne d'une compréhension limitée de la problématique des personnes éloignées du marché du travail et des familles pauvres. Ces prestataires de l'aide sociale, dont les personnes de 55 à 57 ans et les couples qui ont un enfant de moins de 5 ans, avaient droit à une allocation supplémentaire de 129 \$ par mois, parce que l'État considérait qu'il était plus difficile pour eux de se trouver un emploi.

La pauvreté constitue en soi un obstacle à l'intégration au marché du travail. Cette mesure a l'effet contraire à celui recherché. C'est en augmentant leur revenu et non pas en rendant encore plus pauvres des familles et les personnes démunies qu'on les habilite à s'insérer dans le marché du travail. Entre 2000 et 2010, le Québec a grandement amélioré le revenu des familles monoparentales. Pendant cette période, le nombre de ces familles sur la sécurité de revenu a diminué de moitié.

Il faut souligner la contradiction profonde de l'arrivée de ces deux réformes en même temps. Les travailleuses et les travailleurs précaires sont soumis à une forte pression pour prendre des emplois encore plus au bas de l'échelle, tandis que les bénéficiaires de l'aide sociale, aussi au bas de l'échelle, en subissent également afin d'intégrer le marché du travail.

Comme société, nous avons laissé se détériorer les conditions de travail, notamment en refusant d'agir sur la précarisation des emplois. Maintenant, deux programmes majeurs poussent encore plus les personnes vers ces emplois, toujours sans aucun effort pour améliorer les conditions de travail et avec encore moins de protections. Il s'agit d'une vraie spirale vers le bas. ■





MICHEL GIROUX

Dominique DUBUC

Militante au sein du comité confédéral LGBT de la CSN depuis environ une décennie, elle siège aux tables nationales de lutte contre l'homophobie du réseau collégial et du réseau scolaire ainsi qu'au collectif de travail LGBT et au comité trans du Conseil québécois LGBT.

ILLUSTRATION : SOPHIE CASSON

LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE ENCORE EN 2013!

Chaque année, la question est relancée: « Ben voyons donc! En 2013, avons-nous encore besoin de lutter contre l'homophobie et la transphobie? » J'ai bien hâte de répondre non, mais malheureusement je ne le peux pas.

L'homosexualité est encore criminelle dans environ 40% des États. La peine de mort est toujours officiellement en vigueur dans une poignée de pays, mais officieusement dans bien d'autres. Les viols correctifs, la torture et les meurtres à l'encontre des lesbiennes sont endémiques en Afrique du Sud, pays où pourtant les droits des personnes LGBT sont théoriquement très bien protégés par la loi. Au Brésil, il y a une flambée de violence antigay. Mais tout ça, c'est bien loin de nous, me direz-vous...

Dans plusieurs régions de Russie, dont celle de Saint-Petersbourg, il est interdit de parler positivement de l'homosexualité si des personnes mineures risquent d'en être témoins. N'ayant pas peur du ridicule, tout défilé de la fierté gay y est interdit pour les 100 prochaines années! En France, pays de *Liberté, égalité, fraternité*, des centaines de milliers de personnes ont défilé contre le droit au mariage pour les conjoints de même sexe. Et c'est sans compter les multiples appels à la violence et parfois même au meurtre lancés par certaines organisations. Au moins, les législateurs gardent le cap vers l'égalité.

Chez nous, ce sont les publicités gouvernementales contre l'homophobie, pourtant bien sobres et bien conçues, qui ont révélé la face cachée des « Moi, j'ai rien contre les gais... » Leur sortie du placard en tant qu'homophobes a été fracassante, tant dans les médias sociaux que dans les radios publiques et, parfois même, dans nos familles. Il semblerait que l'égalité a ses limites et que ce qui est socialement acceptable pour un couple hétérosexuel ne l'est pas encore



pour un couple de même sexe. Le principe d'égalité ne souffre pas de compromis ou de demi-mesures. C'est une question de droit humain fondamental. Nous avons la responsabilité de prendre une position claire contre l'homophobie et la transphobie, et de les dénoncer pour ce qu'elles sont: de la discrimination pure et simple.

Que pouvons-nous faire? La CSN est fortement impliquée dans les luttes pour les droits des personnes LGBT depuis près de deux décennies. Il reste aussi à viser l'égalité sociale pour toutes les personnes LGBT, particulièrement dans nos milieux de travail. Le comité confédéral LGBT croit important que ces travailleuses et ces travailleurs sachent qu'ils peuvent, dans leur milieu de travail, compter sur l'ouverture du syndicat en cas de discrimination basée sur l'orientation ou l'identité sexuelle.

Les syndicats doivent afficher leur ouverture à ces questions. Ils peuvent le faire de

façon simple et très efficace en apposant, par exemple, l'autocollant du réseau des alliés-es de la CSN¹ sur la porte du local syndical. Rester à l'affût des interventions du comité dans les différentes instances permet aussi de s'appropriier le dossier. Plusieurs conseils centraux ont accueilli cette année un kiosque du comité confédéral LGBT à leur congrès. Divers outils y ont été présentés, comme la nouvelle édition du guide d'animation *Ni plus ni moins: comme tout le monde*.

L'homophobie et la transphobie se fondent, aujourd'hui encore, sur de nombreux préjugés qu'il est possible de combattre par la sensibilisation et l'information. La CSN continue de s'investir dans cette longue marche vers l'égalité réelle et pour que toute personne puisse s'épanouir et participer pleinement à la vie en société, peu importe son orientation ou son identité sexuelle. ■

1. <http://www.csn.qc.ca/web/lgbt/reseau-des-allies>

ET
SI ON
AVANÇAIT

LE PROGRÈS SOCIAL DÉPEND DE NOUS.

